



Règles de catalogage RERO

(LA) Livre ancien

(LA) Livre ancien	1
(LA) 0. Règles générales.....	5
(LA) 0A. Champ d'application.....	5
RERO: Catalogage à l'exemplaire	5
RERO: Indexation spécifique au livre ancien	6
(LA) 0B. Description bibliographique de base.....	6
(LA) 0B2. Recueils factices.....	7
(LA) 0C. Source d'information principale (page de titre).....	8
(LA) 0D. Sources d'information prescrites	10
(LA) 0E. Ponctuation.....	11
(LA) 0F. Langue et écriture de la description bibliographique	12
(LA) 0G. Graphies fautives	12
(LA) 0H. Accents, signes diacritiques et graphies anciennes	13
(LA) 0I. Abréviations et formes abrégées	14
(LA) 0J. Initiales et acronymes	16
(LA) 1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245).....	17
(LA) 1A. Règle préliminaire	17
(LA) 1A1. Sources d'information	17
(LA) 1B. Titre propre (\$a).....	18
(LA) 1C. Titres parallèles (\$b)	23
(LA) 1D. Compléments du titre (\$b).....	23
(LA) 1E. Documents sans titre collectif	25
(LA) 1F. Feuilles imprimées	26
(LA) 1G. Mention de responsabilité (\$c)	28
(LA) 2. Zone de l'édition (250)	33
(LA) 2A. Règle préliminaire	33
(LA) 2B. Mention d'édition (\$a)	34
(LA) 2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b).....	36
(LA) 2D. Autre mention d'édition.....	38
(LA) 2E. Mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition.....	38
(LA) 2F. Documents sans titre collectif	38
(LA) 3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)	39
(LA) 4. Zone de l'adresse bibliographique (260).....	40
(LA) 4A. Règle préliminaire	40
(LA) 4A1. Ponctuation.....	40
(LA) 4A2. Sources d'information	40
(LA) 4A3. Forme des éléments	41
(LA) 4A4. Adresse bibliographique fictive ou erronée.....	41
(LA) 4A5. Adresse bibliographique masquée par une autre ou modifiée.....	42
(LA) 4B. Lieu de publication (\$a).....	42
(LA) 4C. Nom de l'éditeur (\$b)	46
(LA) 4D. Date de publication (\$c)	51
(LA) 4D1. Règles générales.....	51
(LA) 4D2. Rectifications et adjonctions	51
(LA) 4E. Lieu d'impression ou de fabrication, nom de l'imprimeur et date d'impression ..	56
Exemple d'adresse bibliographique complexe et solutions possibles.....	56
(LA) 5. Zone de la collation (300).....	58

(LA) 5A. Règle préliminaire	58
(LA) 5A1. Ponctuation.....	58
(LA) 5A2. Sources d'information.....	58
(LA) 5B. Nombre d'unités matérielles (\$a)	58
(LA) 5B1. Règle générale	58
(LA) 5B2. Feuille imprimée pliée.....	59
(LA) 5B3. Pages ou feuillets non numérotés	59
(LA) 5B4. Pages d'errata	60
(LA) 5B5. Annonces publicitaires	60
(LA) 5B6. Plusieurs séquences numérotées.....	61
(LA) 5B7. Mentions plus détaillées et rectifications.....	62
(LA) 5B8. Pas de numérotation	62
(LA) 5B9. Planches.....	63
(LA) 5B10. Feuillet dépliant.....	63
(LA) 5B11. Bifeuillets (feuillet doubles)	63
(LA) 5B12. Exemplaires incomplets.....	64
(LA) 5B13. Feuilles, rouleaux, boîtes, portefeuilles, etc.	64
(LA) 5B14. Feuilles imprimées (placards, dépliant) (voir aussi (LA) 5B2).....	64
(LA) 5C. Mentions d'illustration (\$b)	67
(LA) 5D. Dimensions et format (\$c)	69
(LA) 5E. Mention du matériel d'accompagnement (\$e)	70
(LA) 6. Zone de la collection (490).....	71
(LA) 7. Zone des notes (5xx).....	72
(LA) 7A. Règles générales	72
(LA) 7B. Règle préliminaire.....	73
(LA) 7B1. Sources d'information	73
(LA) 7B2. Forme des notes.....	73
(LA) 7C. Notes	74
(LA) 7C1. Nature, portée, etc. d'un document (500).....	74
(LA) 7C2. Titre original, traduction ou adaptations ; langue du document (500)	74
(LA) 7C3. Source du titre propre (500)	74
(LA) 7C4. Variantes du titre (500).....	75
(LA) 7C5. Titres parallèles et compléments du titre (246 / 500)	75
(LA) 7C6. Mention de responsabilité (500).....	76
(LA) 7C7. Note sur l'histoire bibliographique et la mention d'édition (500).....	79
(LA) 7C8. Note sur l'adresse bibliographique (500)	80
(LA) 7C9. Signatures (500)	80
(LA) 7C10. Note sur la description matérielle (500)	81
(LA) 7C11. Matériel d'accompagnement (500).....	81
(LA) 7C12. Note sur la zone de collection (500).....	82
(LA) 7C13. Note de thèse (502).....	82
(LA) 7C14. Note sur les références bibliographiques (510)	82
(LA) 7C15. Résumé (520)	83
(LA) 7C16. Notes relatives au contenu (500, 504, 505)	83
(LA) 7C17. Nombres figurant sur la publication (500)	84
(LA) 7C18. Note sur l'exemplaire (590).....	84
(LA) 7C19. Note "Relié avec" (590).....	84
(LA) Annexe A: Entrées	86
(LA) A1. Choix des entrées.....	86
(LA) A1.1. Auteurs personnes physiques et collectivités-auteurs	86
(LA) A1.2. Titres	86
(LA) A1.3. Lieu d'impression et lieu de publication.....	87

(LA) A1.4. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur	87
(LA) A1.5. Noms de dédicataires imprimés dans le document	88
(LA) A1.6. Entrées auteurs spécifiques	88
(LA) A2. Forme des vedettes	90
(LA) A2.1. Lieu d'impression et lieu de publication (752)	90
(LA) A2.2. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur	91
(LA) Annexe B: Caractères anciens	94
(LA) Annexe C: Publications en série anciennes et/ou rares	96
(LA) C1. Règles.....	96
(LA) C2. Volumes d'une publication en série	96
(LA) Annexe D: Niveau de catalogage.....	97
(LA) Annexe E: Bibliographie	99

(LA) 0. Règles générales

Sommaire:

- 0A. Champ d'application
- 0B. Description bibliographique de base
- 0C. Source d'information principale (page de titre)
- 0D. Sources d'information prescrites
- 0E. Ponctuation
- 0F. Langue et écriture de la description bibliographique
- 0G. Graphies fautives
- 0H. Accents, signes diacritiques et graphies anciennes
- 0I. Abréviations et formes abrégées
- 0J. Initiales et acronymes

(LA) 0A. Champ d'application

Ces règles sont l'adaptation à RERO du manuel IDS, lui-même traduit et adapté à partir de *Descriptive Cataloging of Rare Books, 2nd ed., Washington, Library of Congress, 1991 (DCRB)*. DCRB se base à la fois sur les *Anglo-American Cataloging Rules, 2nd ed., 1988*, et l'*International Standard Bibliographic Description for Older Monographic Publications (Antiquarian) (ISBD[A])*. Elles contiennent les instructions nécessaires au catalogage des livres imprimés, des pamphlets et des feuilles imprimées. Elles sont avant tout destinées au catalogage des livres parus avant l'avènement de l'imprimerie industrielle au XIX^e siècle. Dans le cadre du réseau RERO, ces règles s'appliquent à tous les livres parus **avant 1801**. Si certains livres parus après 1800 nécessitent une description plus détaillée (parce qu'ils ont par exemple été fabriqués à la main), on peut recourir aux éléments de ces règles qui en permettent une description plus complète. Exceptionnellement, on peut procéder de même pour les livres parus après 1800 dont l'exemplaire en main présente des particularités (par ex. mention du propriétaire précédent ou dédicace manuscrite).

RERO: Catalogage à l'exemplaire

L'une des particularités du catalogage du livre ancien est que l'exemplaire catalogué peut être décrit très en détail (reliure, ex-libris, particularités typographiques, état de conservation, etc.). Dans la plupart des cas, un tel catalogage induit la création d'une ou plusieurs notes sur l'exemplaire et de diverses vedettes secondaires propres à l'exemplaire (relieur, possesseur, destinataire d'une dédicace, ex-libris, auteur de notes ms., etc.).

Dans tous les cas où les informations propres à l'exemplaire peuvent être saisies au niveau de la notice d'exemplaire (item) dans le champ de note (mentions dont le contenu peut échapper à la recherche booléenne sans perte d'information majeure, ou ne nécessitant pas la création de vedettes secondaires), on privilégiera ce traitement afin que d'autres exemplaires puissent être décrits sous la même notice catalographique.

Exemple d'informations sur l'exemplaire à signaler dans la notice d'exemplaire :

- Ex. n° 3 sur papier japon
- Ex. incomplet de la p. de titre
- Derniers ff. mutilés

RERO: Indexation spécifique au livre ancien

L'utilisation de la classification "Brunet-Parguez" est possible en zone 980 \$2 brp.

Aucun fichier d'autorité contenant les équivalences sujets/indices Brunet-Parguez » n'existant actuellement, on se réfère à la version électronique disponible en ligne.

(<http://www.abes.fr/abes/page,400,classification-brunet-parguez.html>)

(LA) 0B. Description bibliographique de base

[Voir 1.0D.](#)

(LA) 0B1. En principe, on établit la description sur la base de l'exemplaire en main. Toutefois, si on sait que cet exemplaire est incomplet et qu'un autre exemplaire, plus complet, permettrait une description exhaustive, on traite l'exemplaire incomplet comme s'il ne présentait pas ces lacunes, tout en recourant aux crochets prescrits dans ce cas (voir (LA) 0E). Les éléments manquants rétablis devraient être vérifiés à l'aide d'un ou plusieurs autres exemplaires, ou d'une bibliographie fiable (qui se réfère de préférence à plusieurs exemplaires). La source utilisée pour la description est mentionnée en note (voir (LA) 7C14). Si l'exemplaire en main est incomplet et qu'on ne trouve aucune source d'information fiable qui permettrait de rétablir les éléments manquants, on décrit l'exemplaire tel qu'il se présente. On signale les éléments manquants de la source d'information par des points de suspension entre crochets (voir (LA) 5B12). Si des lettres ou des mots manquants ou illisibles peuvent être rétablis avec une certitude suffisante, on les ajoute entre crochets à la description. On peut justifier de telles adjonctions dans la zone des notes. On peut également donner en note des explications supplémentaires ou formuler des hypothèses.

Dans tous les cas, on ajoute une note 019:

- 019 __ Catalogue à compléter par une bibliothèque qui possède un ex. complet

(LA) 0B2. Recueils factices¹

On catalogue séparément chaque publication contenue dans un recueil. On peut indiquer dans la zone 590 "Note sur l'exemplaire" avec quelles autres publications elle est reliée (590 __ Relié avec: ...) (voir (LA) 7C19). Cette pratique doit cependant rester exceptionnelle dans la mesure où elle implique que d'autres exemplaires du même document ne pourront pas être rattachés à la même notice catalographique.

S'il s'agit d'un recueil d'extraits ou de fragments, on peut renoncer au catalogage pièce par pièce et créer une seule notice privée pour l'ensemble. Dans ce cas, on crée un titre commun entre crochets. Si l'adresse et les dates d'édition ne sont pas identiques, on donne des indications générales et la période qui correspond aux différentes dates de publications (voir (LA) 4D6). On peut mentionner en note toute autre information.

- 019 __ \$a Notice privée \$9 nebpun/06.2008
 245 00 \$a [Fragments d'ornements typographiques utilisés par la Société typographique de Neuchâtel] : \$b [dossier]
 260 __ \$a [Neuchâtel] : \$b [Société typographique de Neuchâtel], \$c [1769-1789]
 300 __ \$a 5 f.
- 019 __ \$a Notice privée \$9 frbcuc/03.2005
 245 00 \$a [Diverses déclarations de groupes royalistes français]
 260 __ \$a [Lieux divers] : \$b [éd. divers], \$c [1793-1795]
 300 __ \$a 11 pamphlets incomplets
- 019 __ \$a Notice privée \$9 gevbge/10.2007
 245 00 \$a [Fragments d'incunables]
 260 __ \$a [Lieux divers] : \$b [éd. divers], \$c [entre 1485 et 1495?]
 300 __ \$a 3 fragments
 500 __ \$a La provenance des documents permet de supposer qu'il s'agit d'imprimés bâlois; une détermination plus précise n'est pas possible

¹ Remplace DCRB 4A6.

(LA) 0C. Source d'information principale (page de titre)

(LA) 0C1. La source principale d'information d'un document est sa page de titre (à l'exception des feuilles imprimées, voir (LA) 1F) ou, à défaut, la source d'information trouvée dans le document qui tient lieu de substitut de la page de titre. Si les informations qui figurent en général sur la page de titre sont réparties sur deux pages disposées en regard ou qui se suivent (que certaines de ces informations soient répétées ou non), ces pages sont traitées comme une seule page de titre.

(LA) 0C2. Si un document compte plus d'une page de titre, on en choisit une pour établir la description, en tenant compte des critères suivants:

- a) Si les pages de titre représentent le document sous divers aspects, par exemple comme document isolé et comme volume d'une collection, on choisira celle qui correspond le mieux à l'aspect sous lequel le document doit être catalogué.
- b) Si un ouvrage en plusieurs parties comporte une page de titre pour chacune de ses parties, on choisira la page de titre de la première partie (ou de la partie portant le numéro le plus bas, dans le cas où on ne disposerait pas de la première partie).
- c) Si une monographie en une seule partie présente plusieurs pages de titre dont la différence essentielle consiste en des dates d'impression différentes, on choisira celle qui porte la date la plus récente.
- d) Si une monographie en une seule partie présente une page de titre typographiée et une autre gravée (par ex. titre gravé sur cuivre), on choisira la page de titre typographiée.
- e) Si la même page de titre se présente en plusieurs langues ou écritures, on choisira celle qui correspond à la langue/à l'écriture qui prédomine dans le document.
- f) Si deux pages de titre se font face, on choisira celle de droite (le recto du feuillet correspondant).
- g) Si deux ou plusieurs pages de titre se suivent avec des dates identiques, on choisira la première page de titre.

On indique en note quelle page de titre a été choisie à titre de source d'information principale, s'il ne s'agit pas de celle qui est habituellement utilisée, ou si on ne dispose pas du premier volume dans le cas d'un ouvrage en plusieurs volumes.

(LA) 0C3. Si un document a été publié sans page de titre (ou qu'il a été édité avec une page de titre qui a disparu et pour laquelle on ne dispose pas de description fiable) et qu'il n'y a qu'un seul titre propre qui figure sur une seule source d'information dans le document, on prend cette source d'information comme substitut de la page de titre. Si le même titre propre figure dans plusieurs sources d'information comprises dans le document, on prend comme substitut de la page de titre celle qui contient le plus d'informations complémentaires. S'il y a plusieurs titres ou plusieurs formes du même titre dans le document, on en prend un comme titre propre; dans ce cas, la source d'information où il se trouve tient lieu de substitut de la page de titre. Si pour une raison quelconque, cette dernière règle n'est pas satisfaisante, on prend comme substitut de la page de titre l'un des éléments suivants (dans cet ordre de priorité):

- pièces liminaires ou colophon (achevé d'imprimer)
- n'importe quelle source d'information contenue dans le document
- n'importe quelle source d'information.

On indique en note quelle source d'information a été choisie comme substitut de la page de titre.

Dans les règles qui suivent, le terme "page de titre" désigne aussi bien la page de titre que son substitut.

(LA) 0D. Sources d'information prescrites

[Voir 2.0B2.](#)

La description bibliographique est divisée en zones, et chaque zone est constituée d'un certain nombre d'éléments (voir les règles qui correspondent à chaque élément). Pour chaque zone de la description bibliographique (voir liste ci-dessous), certaines sources d'information sont désignées comme sources d'information prescrites. La transcription d'informations issues d'autres sources est autorisée selon des règles propres à chaque zone; de telles informations doivent cependant être transcrites entre crochets. Par conséquent, l'absence de crochets signifie que les informations sont extraites des sources d'information prescrites (cf. tableau ci-dessous). C'est uniquement pour déterminer l'utilisation des crochets que ces sources d'information particulières sont désignées par le terme de "sources d'information prescrites". (L'ordre de préférence des sources d'information est indiqué dans les règles relatives à chaque zone.)

Zone	Source d'information prescrite
Titre et mention de responsabilité	Page de titre
Edition	Page de titre, pièces liminaires, colophon (achevé d'imprimer)
Adresse bibliographique	Page de titre, colophon, pièces liminaires
Description matérielle (collation)	Ensemble du document
Collection	Page de titre de la collection, page de titre, couverture, ensemble du document
Notes	Toute source
Numéro normalisé et modalités d'acquisition	Toute source

Monographies:

Pour les trois zones, du titre et de la mention de responsabilité, de l'édition et de l'adresse bibliographique, on mentionne systématiquement en note la source des informations transcrites lorsqu'il ne s'agit pas de la page de titre.

Feuilles imprimées:

La source d'information prescrite d'une **feuille imprimée** est, pour toutes les zones (à l'exception de celle des notes, et de celle du numéro normalisé et des modalités d'acquisition), l'ensemble du document (recto et verso). Pour les deux autres zones, les informations peuvent être transcrites de n'importe quelle source, sans qu'il faille les mettre entre crochets.

(LA) 0E. Ponctuation

[Voir 1.0C.](#)

Cas particuliers

Les informations qui ne sont pas tirées des sources d'information prescrites sont saisies entre crochets.

260 __ \$a [Genève]

Les indications incertaines sont signalées par un point d'interrogation à l'intérieur des crochets.

260 __ \$a [Genève?]

Tous les éléments, même ceux qui sont juxtaposés dans la même zone, sont placés dans des crochets séparés.

260 __ \$a [Basel] : \$b [Froben], \$c [1499]

L'omission d'une partie d'un élément est signalée par des points de suspension, c'est-à-dire par trois points ... Ces points de suspension sont précédés et suivis d'un espace. Pour indiquer des lacunes, on place les points de suspension entre crochets [...] (voir (LA) 0B1).

Les zones ou éléments omis ne sont pas signalés par des points de suspension.

L'omission d'informations qui figurent dans la source mais qui n'entrent pas dans une zone (les invocations par exemple, voir (LA) 1A1) et qui ne sont pas non plus liées grammaticalement à des éléments appartenant à cette zone n'est pas signalée par des points de suspension.

Quand la ponctuation de la phrase (tirée du document) à l'intérieur ou à la fin d'un élément est maintenue, les signes de ponctuation prescrits pour la description bibliographique sont quand même saisis.

245 10 \$a Quelle est l'influence de la philosophie sur les belles-lettres? : \$b discours inaugural prononcé à Cassel . . .

(LA) 0F. Langue et écriture de la description bibliographique

[Voir 1.0E.](#)

Les signes et les symboles qui ne figurent pas dans le jeu de caractères officiel du manuel de catalogage RERO ([Annexe RERO H](#)) sont remplacés par une description entre crochets, complétée, si nécessaire, par une note explicative.

(LA) 0G. Graphies fautives

Les graphies fautives sont transcrites telles qu'elles apparaissent dans le document. La rectification est saisie à la suite, placée entre crochets et introduite par i.e.

- 245 00 \$a Mémoire sur le désavantage des pâturages communs [i.e. communs] & la manière d'en tirer une plus grande utilité
- 245 10 \$a Oraison funèbre sur le terspas [i.e. trespas] de Henry le Grand
- 245 10 \$a Poème moral de Procyllide [i.e. Phocylide]
- 245 10 \$a Nouveau théâtre d'Italie, ou, Description exacte de ses villes, palais, églises, principaux édifices, etc. / \$c sur les desseins de feu monsieur Jean Bleau [i.e. Blaeu] . . .

N.B. On crée une entrée secondaire dans la zone [246 3](#) au titre corrigé afin de garantir l'accès au titre écrit correctement ainsi que la pertinence de la recherche.

- 245 10 \$a Oraison funèbre sur le terspas [i.e. trespas] de Henry le Grand
- 246 3_ \$a Oraison funèbre sur le trépas de Henri le Grand

Les mots dont la forme est ancienne ou antérieure à la fixation des règles d'orthographe, comme par exemple *françoise* pour *française*, *antient* pour *ancien*, *Tulius* pour *Tullius*, ou *Parrhisius* pour *Parisius*, ne sont pas considérés comme des graphies fautives et ne sont par conséquent pas rectifiés.

Quand la première lettre du titre est omise à l'impression pour laisser la place à une lettrine, on la rajoute sans crochets, que cette lettre soit imprimée à titre de "lettre d'attente" ou qu'elle soit peinte à la main. On mentionne en note l'état de l'exemplaire décrit.

- 245 10 \$a Historiarum libri XXXV
- 500 ___ \$a Le H de "Historiarum" est omis pour laisser la place à une lettrine
- 590 ___ \$a Le H de Historiarum est peint à la main en rouge et vert

(LA) 0H. Accents, signes diacritiques et graphies anciennes

[Voir 1.0G1.](#)

Pour la **capitalisation**, on suivra l'usage courant de la langue vivante actuelle (voir le manuel de catalogage RERO, [Annexe A](#)).

Pour la **capitalisation du latin**, on suivra les règles de l'anglais.

Les **accents** seront rétablis selon l'usage moderne. Les formes anciennes des lettres sont transcrites dans leurs formes modernes (les caractères gothiques en caractères latins, par exemple). On transcrit généralement les ligatures en deux lettres séparées.

Modernisation de l'écriture² (transcription selon l'usage actuel):

Dans la transcription des titres, on distingue entre les lettres "i" et "j", d'une part, et les lettres "u" et "v", d'autre part, que la typographie d'Ancien Régime confond.

Pour le **français** :

Page de titre:	LE NOVVEAU TESTAMENT
Transcription:	Le Nouveau Testament
Page de titre:	LE IEU DES ESCHETS
Transcription:	Le jeu des eschets

Pour le **latin**, on se reportera à un dictionnaire (par exemple celui de Gaffiot) pour savoir comment transcrire ces lettres.

Page de titre:	... Roterodami viri vndecvnque ...
Transcription:	... Roterodami viri undecunque ...

Pour l'**allemand**:

"e" au-dessus d'une voyelle a, o, u: sera transcrit en "Umlaut" ä, ö, ü

Page de titre:	... entgagen	...Colln	... Furbitte
Transcription:	... entgägen	...Cölln	... Fürbitte

"o" au-dessus d'un "u", sera transcrit en "u" simple:

Page de titre:	... buch
Transcription:	... Buch

"ß" sera transcrit en "ss":

Page de titre:	... Groß Martyrbuch
Transcription:	... Gross Martyrbuch

² Une transcription diplomatique peut être faite en note (voir 7C4 Transcription diplomatique de la page de titre).

(LA) 0I. Abréviations et formes abrégées

(LA) 0I1. On n'abrège aucun mot dans les zones qui nécessitent une transcription à partir du document. Exception voir (LA) 2B1.

(LA) 0I2. Toutes les abréviations habituellement utilisées dans les manuscrits (contractions, lettres suscrites, etc.)³ et toutes les [ligatures](#) sont transcrites sous forme développée.

La transcription s'effectue sans crochets. Si exceptionnellement on doit indiquer ce qui a été développé, on le fera en note. Si on n'est pas sûr de la signification d'une abréviation, on met la forme développée entre crochets, munie d'un point d'interrogation. Si on ne parvient pas à déterminer la signification d'une abréviation, on la remplace par "[?]".

Amicorum	signification de l'abréviation connue, cas normal
Amico[rum?]	signification de l'abréviation supposée
Amic[?]	abréviation non déterminée

De même, les ligatures et les abréviations courantes dans les incunables sont transcrites sous forme développée:



est transcrit: rum
est transcrit: con

La seule exception à la transcription sous forme développée est le "&" latin (esperluette), puisqu'il est disponible dans tous les jeux de caractères.

L'esperluette est transcrite telle quelle en 245. Si elle se trouve dans le titre propre, ce dernier est également transcrit en 246 3_ sans l'esperluette mais avec la forme développée sans crochets.

245 10 \$a Déploration & vers lamentables sur la mort de Monseigneur le duc de Guyse
246 3_ \$a Déploration et vers lamentables sur la mort de Monseigneur le duc de Guise

³ Ouvrages recommandés à ce sujet. *Latin*: Cappelli, Adriano: *Lexicon abbreviatarum quae in lapidibus, codicibus et chartis praesertim medii-aeui occurrunt* = *Dizionario di abbreviature Latine ed Italiane usate nelle carte e codici specialmente del medio-evo*. Milano, 1899 [depuis plusieurs éditions et réimpressions]. *Grec*: *Alphabetum Graecum. Parisiis, ex officina Roberti Stephani*, 1543 et Oikonomides, Al. N.: *Abbreviations in Greek inscriptions : papyri, manuscripts and early printed books : a manual*, Chicago, 1974.

Pelzer, Auguste, *Abréviations latines médiévales : supplément au Dizionario di abbreviature latine ed italianae de Adriano Cappelli*, Louvain, 1964 [depuis plusieurs rééditions] et Weismann, Christoph, "Die Beschreibung und Verzeichnung alter Drucke", in: *Flugschriften als Massenmedium der Reformationszeit*, Stuttgart, 1981.

(LA) 013. Les mots abrégés par un point (sans que la partie omise ne soit remplacée par une abréviation) ne sont pas développés, mais transcrits tels qu'ils se présentent sur le document.

245 10 \$a Juvenalis Anto. Manci., Domicius, Georg. Val.

500 __ \$a Noms complets des commentateurs: Antonius Mancinellus, Domicius de Calderis et Georgius Valla

(LA) 0J. Initiales et acronymes

Les initiales et les acronymes sont transcrits sans espaces, qu'ils soient ou non accompagnés d'espaces ou de points dans le document.

Del batesimo di S.A.R. Ludovico
KL Ianuaris habet dies XXXI
Monasterii B.M.V. Campiliorum
J.J. Rousseau

Les abréviations constituées de plus d'une lettre sont considérées comme des mots à part entière et donc séparés par des espaces des mots ou des initiales qui les précèdent ou les suivent.

Ph. D.
Ad Bibliothecam PP. Franciscan. in Anger.

Si deux ou plusieurs sigles ou initiales se suivent, chaque groupe de lettres est séparé des autres par un espace.

M. J.P. Rabaut

Les symboles et autres éléments impossible à reproduire par les moyens dont on dispose sont remplacés par une description rédigée par le catalogueur, entre crochets. S'il y a lieu, on rédigera une note explicative.

Par M. de V*****
Ici, on peut reproduire les symboles

(LA) 1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245)

Sommaire:

- 1A. Règle préliminaire
- 1B. Titre propre
- 1C. Titres parallèles
- 1D. Compléments du titre
- 1E. Documents sans titre collectif
- 1F. Feuilles imprimées
- 1G. Mention de responsabilité

(LA) 1A. Règle préliminaire

(LA) 1A1. Sources d'information

Les informations pour la zone du titre et de la mention de responsabilité sont tirées de la page de titre. On place entre crochets [] les informations complémentaires relevées dans le volume même (par exemple le nom de l'auteur à la fin d'une préface). Toute information tirée d'une source extérieure au volume (catalogue de bibliothèque, bibliographie, etc.) doit être mentionnée en note.

Pour les règles particulières relatives aux feuilles imprimées, voir (LA) 1F.

Les éléments sont transcrits dans l'ordre prescrit, même si cela ne respecte pas l'ordre de la page de titre. Les omissions qui résultent de la modification de cet ordre ne sont pas signalées par des points de suspension.

Les mentions figurant sur la page de titre qui ne constituent ni un élément du titre ni une mention de responsabilité, telles que les invocations pieuses, les devises, les proclamations, les épigrammes, les dédicaces, les mentions relatives à un mécène ou un à prix, sont omises sans que cela ne soit signalé par des points de suspension. On peut les indiquer en note si on le juge important. Si ces mentions sont grammaticalement liées à des éléments du titre ou de la mention de responsabilité, on les transcrit comme tels. S'ils constituent le seul élément qui peut faire office de titre dans la source d'information prescrite, on suivra les indications de (LA) 1B5.

Si un volume d'un ouvrage en plusieurs volumes porte sur sa page de titre une mention qui ne concerne que ce volume, on omet cette mention, sans le signaler par des points de suspension, à moins que cette mention ne soit grammaticalement liée à un élément à transcrire (dans ce cas voir (LA) 1B1, (LA) 1B4). On transcrit en revanche des mentions telles que "en deux volumes" (voir (LA) 1D3).

500 __ \$a En tête de la page de titre: "Q.B.V.D." [i.e. Quod bene vertat Deus]

(LA) 1B. Titre propre (\$a)

(LA) 1B1. Le titre propre constitue le premier élément de la description. Si des mentions telles qu'un complément du titre, une mention de responsabilité, une mention de collection, une adresse bibliographique, une date de parution, figurent en tête de la page de titre ou précèdent ou suivent le titre propre, elles sont transcrites dans la zone qui leur est destinée, à moins qu'elles ne soient grammaticalement liées, ou reliées à lui d'une autre façon de manière indissociable. Dans les deux cas, elles sont transcrites comme partie du titre propre.

- 245 03 \$a La mort du prince d'Orange
- 245 10 \$a Jan Marot de Caen sur les deux heureux voyages de Gênes et Venise
- 245 10 \$a Sebastiani Castellionis Defensio suarum translationum Bibliorum . . .
- 245 10 \$a M. Tulli Ciceronis De officiis libri tres
- 245 10 \$a In Evangelium Lucae annotationes
- 245 13 \$a Il Petrarca
- 245 12 \$a A sermon, written by the late Samuel Johnson, L.L.D., for the funeral of his wife
- 245 10 \$a Jo. Danielis Schoepflini, consil. reg. ac Franciae historiogr., Vindiciae typographicae
- 245 10 \$a M. Georg Wolfgang Panzers, Schaffers an der Hauptpfarrkirche bey St. Sebald in Nürnberg, und des Pegnerischen Blumenordens daselbst Praeses, Aelteste Buchdruckergeschichte Nürnbergs

On peut indiquer en note l'emplacement original des éléments transposés ou procéder, toujours en note, à la transcription diplomatique de la page de titre.

Si la source d'information pour le titre propre n'est pas la page de titre, on l'indique en note (colophon ou titre de départ, par exemple).

(LA) 1B2. On transcrit le titre propre selon les règles générales (LA) 0B à (LA) 0J.

(LA) 1B3. Le titre propre peut se présenter sous différentes formes, comme le montrent, de façon non exhaustive, les exemples qui suivent.

Le titre propre contient d'autres titres ou compléments qui figurent avant lui sur la page de titre:

- 245 10 \$a Dissertation apologétique et justificative, en faveur de M. Ami Melly, ci-devant citoyen de Genève et membre du CC, extraite du "Journal de Londres", numéro II, volume II, 1783, intitulé : "Correspondance sur ce qui intéresse le bonheur de l'homme et de la société"
"Correspondance..." figure plus en évidence que "Dissertation apologétique et justificative..."

Le titre propre contient un titre alternatif:

245 13 \$a La Lanterne magique, ou, Fléaux des aristocrates

245 10 \$a Essai sur l'art de former l'esprit, ou, Premiers éléments de la logique

Le titre propre n'est constitué que du nom de la personne ou de la collectivité responsable du contenu de l'ouvrage:

245 10 \$a Salustius

Le titre propre contient un titre de départ (pour les feuilles imprimées voir (LA) 1F):

Première page:

De la part de nos magnifiques et très honorés seigneurs syndics Petit et Grand Conseils.
Nous devons aux soins vigilans et à la sage prévoyance de la Chambre des blés ...

Transcription dans la notice:

245 00 \$a De la part de nos magnifiques et très honorés seigneurs syndics Petit et
Grand Conseils : \$b Nous devons aux soins vigilans et à la sage
prévoyance de la Chambre des blés . . .

(LA) 1B4. Dans le cas d'ouvrages en plusieurs volumes dont le titre propre contient une indication qui se réfère uniquement au premier volume, par exemple la to maison, on transcrit celle qui se réfère au dernier volume à la suite de cette indication, entre crochets et précédée d'un trait d'union.

245 10 \$a Quinti Horatii Flacci Epistolarum liber primus[-secundus]

245 10 \$a Prima[-undecima] pars librorum divi Aurelii Augustini . . .

Si ce n'est pas possible, on transcrit le titre propre du premier volume sans cette adjonction. Les indications concernant les autres volumes peuvent être mentionnées en note.

(LA) 1B5. Si on ne peut trouver de titre dans aucune source, on utilise les premiers mots du texte en guise de titre propre, à condition qu'ils soient significatifs. Si les premiers mots du texte ne s'y prêtent pas ou que le début du texte est lacunaire, on crée de toutes pièces un court titre descriptif dans la langue de l'agence catalographique. Si le document est cité dans les ouvrages de référence sous un titre particulier (titre conventionnel), on utilisera ce titre. Les titres créés ou trouvés dans un ouvrage de référence sont placés entre crochets. On indique en note si on a utilisé le début du texte comme titre, s'il a été créé par l'agence catalographique, ou s'il s'agit d'un titre trouvé dans un ouvrage de référence. On peut aussi utiliser un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence - entre crochets ou en note - en complément des premiers mots du texte.⁴

245 10 \$a C'est le prologue de cest présent livre appellé le Livre des sains anges / \$c compilé par frère François Eximenes

500 __ \$a Le titre est constitué des deux premières lignes du texte
Le titre n'est pas placé entre crochets puisque ici la première page fait office de substitut de la page de titre

245 00 \$a [Manipulus curatorum]

500 __ \$a Début du texte: Liber qui manipulus curatorum inscribitur, in quo necessaria officia eorum quibus animarum cura commissa est breviter pertractantur

500 __ \$a Titre créé sur la base des premières lignes du texte

245 00 \$a [Sermon sur le baptême chrétien]

500 __ \$a Titre créé sur la base du contenu du sermon

245 10 \$a [Pompe funèbre du très-chrestien, très-puissant et très-victorieux prince, Henry le Grand, roy de France et de Navarre]

500 __ \$a Catalogué d'après le titre de départ

245 00 \$a [Fioretti]

500 __ \$a Début du texte : Como sancto Francesco elesse duodeci compagni . . .

500 __ \$a Titre conventionnel: Fioretti

245 00 \$a Von der gnaderischen Furbitt vor Got dem Vater für die armen Sünder

246 3_ \$a Fürbitte der Jungfrau Maria vor Gott dem Vater für die armen Sünder

500 __ \$a Titre conventionnel: Fürbitte der Jungfrau Maria vor Gott dem Vater für die armen Sünder

⁴ Pour les mentions de responsabilité accompagnant un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence, voir 1G2.

(LA) 1B6. Si le titre propre d'un ouvrage qui constitue une partie ou un supplément d'un autre ouvrage se présente en deux ou plusieurs parties non liées grammaticalement, on appliquera le mode de description qui convient, soit la description à un seul niveau, soit la description à plusieurs niveaux (voir le manuel de catalogage RERO, [chap. RERO 13.0.3](#)).

Description à un seul niveau:

- 100 1_ \$a Girard, Gabriel
- 245 10 \$a Synonymes françois : \$b leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse / \$c par M. l'abbé Girard, de l'Académie française
- 250 __ \$a Nouvelle édition, considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre, et enrichie de notes / \$b par M. Beauzée...
- 260 __ \$a A Lyon : \$b de l'imprimerie de Leroy, \$c an VII [1798 ou 1799]
- 300 __ \$a 2 vol. (XVI, 462 p.) (432 p.) ; \$c 12°
- 505 0_ \$a T. 1: Prosodie française / par M. l'abbé d'Olivet. - P. [300]-378
- 505 0_ \$a T. 1: Essais de grammaire / [par M. l'abbé d'Olivet]. - P. [379]-440
- 505 0_ \$a T. 2: Remarques sur Racine / [par M. l'abbé d'Olivet]. - P. [351]-432
- 700 1_ \$a Leroy, Amable \$e Libr./Impr.
- 700 1_ \$a Beauzée, Nicolas
- 752 __ \$d Lyon (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

Description à plusieurs niveaux:

Niveau supérieur

- 019 __ \$a Niveau supérieur ! \$9 nebpun/05.2005
- 100 1_ \$a Charrière, Isabelle de
- 245 12 \$a L'abbé de La Tour, ou, Recueil de nouvelles et autres écrits divers
- 260 __ \$a A Leipsic : \$b chez Pierre Philippe Wolf, \$c 1798-1799
- 300 __ \$a 3 vol. ; \$c 8°
- 500 __ \$a L'auteur est: Mme de Charrière
- 700 1_ \$a Wolf, Peter Philipp \$e Libr./Impr.
- 752 __ \$d Leipzig (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

Niveau inférieur: volume 1

- 100 1_ \$a Charrière, Isabelle de
- 245 10 \$a Trois femmes : \$b nouvelle / \$c de l'abbé de La Tour
- 260 __ \$a A Leipsic : \$b chez Pierre Philippe Wolf, \$c 1798 \$e (à Zurich : \$f imprimé par Obell [i.e. Orell] Fussli et compagnie)
- 300 __ \$a [3], [1 bl.], 323, [2], [1 bl.] p., front., [5] f. de pl. ; \$c 8°
- 490 1_ \$a L'abbé de La Tour ou Recueil de nouvelles et autres écrits divers / Mme de Charrière \$v t. 1
- 500 __ \$a L'auteur est: Mme de Charrière
- 700 1_ \$a Wolf, Peter Philipp \$e Libr./Impr.
- 700 1_ \$a Legrand, P, \$c dessinateur
- 700 1_ \$a Duplessi-Bertaux, Jean
- 700 1_ \$a Choffard, Pierre-Philippe
- 710 2_ \$a Orell, Füssli (Zürich) \$4 prt
- 752 __ \$d Leipzig (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

752 __ \$d Zürich (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

800 I_ \$a Charrière, Isabelle de. - \$t L'abbé de La Tour, ou, Recueil de nouvelles et autres écrits divers \$v 1

(LA) 1B7. Les titres propres très longs ne peuvent être abrégés que si on peut le faire sans perte d'information substantielle. Le cas échéant, on supprime les mots et les parties de phrases les moins importants. L'abrégement d'un titre doit être signalé par des points de suspension. On n'omet jamais les cinq premiers mots, sauf dans certains cas, en présence d'un titre alternatif: si le titre propre est très long et comprend un titre alternatif, on peut supprimer complètement le titre alternatif, quel que soit le nombre de mots qui subsiste dans le titre propre.

La transcription du titre propre doit inclure l'entier du titre principal (du premier au dernier mot). Cela s'applique même dans le cas où d'autres éléments sont placés avant le titre principal. Si on ne peut pas déterminer avec certitude où se trouve la fin du titre principal, on interrompt la transcription au premier endroit logique, mais en aucun cas avant le sixième mot.

245 10 \$a Rapport fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, dans la séance du premier floréal, l'an 2 de la République une et indivisible, sur la théorie du gouvernement démocratique, et sa vigueur utile pour contenir l'ambition, et pour tempérer l'essor de l'esprit militaire, sur le but politique de la guerre actuelle, et sur la nécessité d'inspirer l'amour des vertus civiles par des fêtes publiques et des institutions morales / \$c par Billaud-Varenne

245 10 \$a Le grand dictionnaire historique, ou, Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane qui contient en abrégé l'histoire fabuleuse des dieux & des héros de l'antiquité païenne, les vies et les actions remarquables des Patriarches ..., l'histoire des religions ..., des conciles généraux & particuliers, des auteurs anciens & modernes ..., l'établissement et le progrès des ordres religieux & militaires & la vie de leurs fondateurs, les généalogies ..., la description des empires, royaumes ...

(LA) 1C. Titres parallèles (\$b)

Les titres parallèles sont transcrits dans l'ordre de leur apparition sur la page de titre ou sur la base de la présentation typographique. S'il y a plusieurs titres parallèles, on peut omettre les moins importants. On transcrit toujours les titres suivants (s'ils figurent sur la page de titre): le premier titre (= titre propre), le titre dans la langue de l'agence catalographique, le titre en latin, le titre dans la langue du document. Les omissions sont signalées par des points de suspension. On peut mentionner en note quels titres ont été omis.

Si un titre original dans une autre langue que celle du titre propre figure sur la page de titre, on le transcrit en titre parallèle s'il n'est pas lié grammaticalement à un autre élément de la description. Si le titre propre et le titre original figurent dans la même langue sur la page de titre, on transcrit le titre original en complément du titre.

Rappel: tous les titres parallèles mentionnés dans la zone du titre propre et de la mention de responsabilité font l'objet d'une entrée en zone 246 3_, que l'entrée principale de la notice soit un auteur ou non.

245 00 \$a Fables = \$b Fabulae
246 3_ \$a Fabulae

245 04 \$a Der Landtschafft Waadt Satzung und Statuten = \$b Les loyx et statuts du
Pays de Vaud
246 3_ \$a Lois et statuts du Pays de Vaud

Les titres originaux qui ne figurent pas sur la page de titre sont mentionnés en note ([500 \\$a Traduit de](#)).

(LA) 1D. Compléments du titre (\$b)

(LA) 1D1. Les compléments du titre sont transcrits dans l'ordre où ils figurent sur la page de titre ou sur la base de la présentation typographique. Si un complément du titre ne figure pas sur la page de titre mais qu'on le considère comme important, on peut le transcrire en note.

(LA) 1D2. Normalement, on transcrit également comme compléments, les titres ou les phrases qui suivent le titre propre, même s'ils sont liés au titre propre par une préposition, une conjonction, etc.

245 00 \$a Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis en la
personne de Monsieur le duc de Guise : \$b ensemble du massacre aussi
perpétré en Monsieur le cardinal son frère : où sont balancez les services
de ses prédécesseurs et ceux qu'ils ont faits

Si de tels éléments figurent après la mention de responsabilité, on les considère comme une mention de responsabilité supplémentaire, qu'ils contiennent ou non un nom d'auteur (voir (LA) 1G14).

Si ces éléments constituent une énumération structurée du contenu de l'ouvrage, on peut les transcrire dans la note de contenu (voir (LA) 7C16). S'ils figurent dans le titre ou dans la mention de responsabilité et qu'on les omet, on le signale par des points de suspension.

245 00 \$a Dominici Baudii Amores / \$c edente Petro Scriverio ; inscripti Th.
Graswinckelio, equiti

245 00 \$a Tripus aureus : \$b hoc est, tres tractatus chymici selectissimi . . .

500 __ \$a Le détail du contenu est indiqué sur la page de titre

505 0_ \$a Basilii Valentini Practica una cum 12 clavibus et appendice / ex
Germanice

505 0_ \$a Thomae Nortoni . . . Crede mihi seu ordinale . . . / nunc ex Anglicano
manuscripto in Latinum translatum

505 0_ \$a Cremeri abbatis Westmonasteriensis Angli Testamentum . . .

Le cas ci-dessus est à distinguer du cas où plusieurs œuvres, mises en évidence de la même manière, sont énumérées sur la page de titre. Voir à ce sujet (LA) 1E1.

(LA) 1D3. Des mentions telles que "en deux volumes" sont en principe transcrites comme compléments du titre (voir aussi (LA) 2B8).

(LA) 1D4. Si le complément du titre est très long, on peut l'abréger à condition de ne pas en supprimer des informations importantes. En cas d'abrègement, on omet les mots et les parties de phrases les moins importants. Toute omission doit être signalée par des points de suspension. Les éléments omis peuvent être mentionnés en note.

(LA) 1D5. Si le complément du titre contient des informations qui concernent une autre zone (mentions de responsabilité, de collection, adresse bibliographique ou date de parution), et qu'elles sont grammaticalement liées, ou reliées à lui d'une autre façon de manière indissociable, on transcrit ces informations comme complément du titre (voir (LA) 1B1).

245 00 \$a Constitutiones regni utriusque Siciliae : \$b glossis ordinariis
commentariisque domini Andreae de Iserna, ac Bartholomaei Capuani,
atque nonnullorum lucubrationibus illustratae / \$c omnia a Gabriele
Sarayna, summo studio elaborata, aucta, atque emendata
*La mention de responsabilité est transcrite comme partie du complément
du titre à cause de la déclinaison au génitif*

(LA) 1D6. Les compléments parallèles sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la page de titre. Les règles de (LA) 1C s'appliquent logiquement ici aussi.

(LA) 1E. Documents sans titre collectif

[Voir RERO 21.7C.](#)

(LA) 1E1. Si un document est dépourvu de titre collectif et que la page de titre mentionne les titres de deux ou plusieurs œuvres distinctes contenues dans ce document (et non des suppléments ou autres compléments), on transcrit les titres de ces œuvres dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la page de titre. S'il s'agit d'œuvres du même auteur, les titres sont séparés par un espace, point-virgule, espace, même si les titres sont reliés par une conjonction. Exceptionnellement, il est possible d'abrégé, mais on doit toujours mentionner les trois premières œuvres. Toute omission doit être signalée par des points de suspension.

100 0_ \$a Homerus
245 10 \$a Odysseae libri viginti quatuor ; \$b Batrachomiomachia ; Hymni ;
Epigrammata

S'il s'agit d'œuvres de plusieurs auteurs ou si leur paternité est mal établie, les différents titres sont séparés par un point, espace, sauf s'ils sont reliés les uns aux autres. Exceptionnellement, il est possible d'abrégé, mais on doit toujours mentionner les trois premières œuvres. Toute omission doit être signalée par des points de suspension.

245 10 \$a Ludus L. Annae Senecae De morte Claudii Caesaris, nuper in Germania reptus / \$c cum scholiis Beati Rhenani. Synesius Cyrenensis De laudibus Calvitii / Joanne Phrea Britanno interprete ; cum scholiis Beati Rhenani. Erasmi Roterodami Moriae encomium / cum commentariis Gerardi Listrii, trium linguarum periti. Martini Dorpii sacrae theologiae professoris Ad Erasmum Roterodamum epistola, de moriae encomium, deque Novi Testamenti ad Graecos codices emendatione. Epistola apologetica Erasmi Roterodami, ad Martinum Dorpium theologum

(LA) 1E2. Si un document ne porte pas de titre collectif et qu'il contient, outre les œuvres mentionnées sur la page de titre, d'autres œuvres distinctes (à l'exception de suppléments et autres compléments), soit on transcrit les titres de ces œuvres - entre crochets - selon les règles de (LA) 1E1, soit on les mentionne en note (voir (LA) 7C16).

245 10 \$a Utrum in medico variarum artium ac scientiarum cognitio requiratur oratio longe eruditissima / \$c Justo Velsio Hagano medico autore. Item Hippocratis Coi De insomniis liber. [Cl. Galeni Pergameni De ea quae ex insomniis habetur affectionum dignotione]. [Quinti Hippocratis Aphorismi . . .]

Si les règles ci-dessus ne donnent pas un résultat satisfaisant, on peut créer un titre collectif (voir (LA) 1B5).

245 00 \$a [Recueil des décrets du Parlement promulgués en 1732]

(LA) 1F. Feuilles imprimées

(LA) 1F1. Le recto et le verso d'une feuille imprimée constituent une seule source d'information pour la zone du titre et de la mention de responsabilité. L'information tirée de la feuille elle-même n'est pas mise entre crochets.

(LA) 1F2. On transcrit en général le texte en commençant par la première ligne imprimée. Si le texte imprimé est réparti en colonnes et que ces colonnes ne sont pas précédées par un autre texte, on commence la transcription par la première ligne de la première colonne de gauche (ou de droite, s'il s'agit d'une écriture allant de droite à gauche). On transcrit en général tous les éléments nécessaires à l'identification. En cas de doute, on commence par le premier élément. On omet le premier élément (sans le signaler par des points de suspension), lorsqu'il est sans lien logique avec les autres éléments ou qu'il s'agit d'un des cas suivants:

- légende d'une illustration
- mention de copyright
- marque d'éditeur, d'imprimeur
- mention d'édition
- adresse bibliographique
- maxime, devise
- numérotation officielle
- numéro de page
- élément d'une illustration ou d'un ornement
- prix
- tableau

Si le premier élément est omis, on peut le transcrire ou le mentionner en note.

(LA) 1F3. Si un mot ou une phrase qui ne figure pas dans le début du texte tient manifestement lieu de titre principal, on utilise ce mot ou cette phrase comme titre propre. Dans ce cas, on omet les éléments qui précèdent, sans le signaler par des points de suspension. (Cette règle ne s'applique que si le titre n'est pas lié grammaticalement au reste du texte, s'il est mis en évidence par la présentation typographique et si sa seule fonction est de désigner l'ensemble du document.) Quand on choisit un tel titre, on transcrit en note au moins les cinq premiers mots de la première ligne imprimée (voir (LA) 1B5). En cas de doute, on procède selon les règles de (LA) 1B5.

(LA) 1F4. S'il y a un titre de départ, on le transcrit en principe sans l'abrégé. S'il n'y a pas de titre de départ, on transcrit le texte au moins jusqu'à ce qu'un mot ou une phrase significative soit inclus, afin que le titre propre soit clair. Si la première expression significative ne se trouve pas au début du texte, on peut omettre les mots ou parties de phrases les moins importants. On signale ces omissions par des points de suspension. Les cinq premiers mots ne peuvent en aucun cas être omis. Si le texte est très long, on peut interrompre la transcription au premier emplacement grammaticalement cohérent situé après l'expression significative. On peut mentionner en note ce qui a été omis.

(LA) 1F5. Les informations tirées de feuilles imprimées ne se prêtent généralement pas à une transcription respectant les règles de ponctuation prescrites pour la zone du titre et de la mention de responsabilité telles qu'elles figurent dans (LA) 1A1. Toutefois, si l'information peut être divisée sans ambiguïté en titre propre, complément du titre et mention de responsabilité, sans modifier l'ordre des éléments, on utilise la ponctuation prescrite.

(LA) 1F6. Si la feuille imprimée contient plusieurs œuvres et qu'elle porte un titre collectif, on prend le titre collectif comme titre propre. On mentionne les différentes œuvres en note de contenu ([zone 505](#)) (voir (LA) 7C16).

1F7. Si la feuille imprimée contient deux ou plusieurs œuvres sans titre collectif, on prend le premier titre ou les premiers mots du texte (voir (LA) 1F2) comme titre propre. On mentionne les autres œuvres dans la zone de note ([zone 500](#)) de contenu (voir (LA) 7C16). Si la feuille est imprimée des deux côtés et qu'il n'est pas possible de distinguer le recto et le verso, on ne crée pas deux notices mais on traite le document comme un recueil sans titre commun et on établit les entrées secondaires nécessaires.

(LA) 1G. Mention de responsabilité (\$c)

(LA) 1G1. On transcrit les mentions de responsabilité telles qu'elles figurent dans les pièces liminaires (recto et verso de la page de titre, couverture et toute page précédant la page de titre) ou dans le colophon. On met entre crochets les mentions de responsabilité qui ne proviennent pas de la page de titre; on mentionne en note la provenance de la mention de responsabilité.

245 10 \$a Cl. Claudiani Quae exstant / \$c Nic. Heinsius, Dan. fil., recensuit ac notas addidit

245 10 \$a De indiciis et praecognitionibus : \$b opus apprime utile medicis / \$c Davide Edguardo Anglo authore

245 10 \$a De la sagesse : \$b trois livres / \$c par Pierre Charron

245 10 \$a Georges Dandin, ou, Le mary confondu : \$b comédie / \$c par J.B.P. de Molière

245 10 \$a Dirae in parricidam : \$b ad illustrissimum cardinalem D. D. du Perron, archiepiscopum Senonensem, et magnum Franciae eleemosynarium / \$c [Nicolas Bourbon]

500 __ \$a Nom de l'auteur tiré de l'épître dédicatoire

245 14 \$a The religion of nature delineated / \$c by Wollaston

Mais pas de " / \$c " avant une mention de responsabilité introduite par "of":

245 14 \$a The poems of Joseph Addison

(LA) 1G2. Si la mention de responsabilité provient d'une autre source que les pièces liminaires, ou le colophon, voire d'une autre source que le document lui-même, on la saisit en note (voir (LA) 7C6).

500 __ \$a Nom de l'auteur d'après Brunet
On ne transcrit pas le nom de l'auteur dans la mention de responsabilité, bien qu'il soit reconnu

Dans le cas où le titre propre est un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence (voir (LA) 1B5), on peut ajouter la mention de responsabilité telle qu'elle entre crochets. On indique en note la provenance de la mention de responsabilité.

(LA) 1G3. Si la mention de responsabilité précède le titre sur la page de titre, elle est tout de même placée à l'endroit prescrit de la zone du titre et de la mention de responsabilité, c'est-à-dire après le titre, à moins que la mention de responsabilité ne fasse partie intégrante du titre (voir (LA) 1B1). Le déplacement de la mention de responsabilité n'est pas signalé par des points de suspension. On peut mentionner le déplacement en note.

245 10 \$a Hanc dissertationem medicam de hydrope tympanite ... submittit ad diem Martii MDCLXXII ... David Richter, Zittavia-Lusatus, autor / \$c praeside ... Dn. Johanne Arnoldo Friderici

500 __ \$a "Praeside ..." se trouve avant le titre sur la page de titre

(LA) 1G4. Si deux ou plusieurs personnes ou collectivités figurent dans une seule mention de responsabilité, on transcrit la mention telle quelle, que les personnes ou collectivités exercent ou non la même fonction.

245 03 \$a Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jesus-Christ / \$c traduit en françois sur l'original grec avec des notes littérales pour éclaircir le texte par Mrs. de Beausobre et Lenfant

245 00 \$a Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers / \$c par une Société des gens de lettres ; mis en ordre & publié par M. Diderot, & quant à la partie mathématique par M. d'Alembert

245 13 \$a Le catalogue des villes et citez assises ès troys Gaules, c'est à savoir Celtique, Belgicque et Aquitaine, avec ung traicté des fleuves & fontaines, et par ce présent livre pourrez avoir vraye congnoissance des choses devant dictes : \$b contenant deux livres / \$c le premier fait composé par Gilles Corrozet Parisien, le second par Claude Champier Lyonnays

Si un *respondens* et un *praeses*⁵ sont mentionnés pour une soutenance de thèse, on considère les deux noms et les expressions qui désignent leur fonction comme une seule mention de responsabilité, à moins qu'ils ne soient liés de manière indissociable au titre propre ou au complément du titre.

245 10 \$a . . . / \$c quam in academia Georgia Augusta praeside Joanne Andrea Hannesen ... ad d. VII Aprilis MDCCXLVII publico eruditorum submittit examini Hieronymus Henricus Busse Luneburgensis

mais

245 10 \$a Dissertationem juris gentium et publici universalis de jure in aemulum regni vulgo praetendentem . . . praeses Gottfriedus Achenwall A.A.L.L. magister et respondens Joannes Jacobus Hollandt, Holmia-Suecus, in auditorio philosophico examini publico submitunt . . .

(LA) 1G5. Si une mention de responsabilité contient les noms de plusieurs personnes ou collectivités exerçant la même fonction, on les transcrit en principe tous. Toutefois, si le nombre de personnes ou de collectivités est très important, on peut omettre tous les noms mentionnés après la troisième personne ou collectivité. On signale cette omission par des points de suspension et "et al." entre crochets.

245 00 \$a . . . / \$c par Mr Briggs ... [et al.]

(LA) 1G6. On transcrit deux ou plusieurs mentions de responsabilité telles qu'elles figurent sur la page de titre. Si l'ordre des mentions de responsabilité qui figure sur la page de titre est ambigu ou insatisfaisant, on les transcrit dans l'ordre le plus logique. Si les mentions de responsabilité proviennent de sources autres que la page de titre, on les transcrit dans l'ordre le plus logique.

⁵ Voir aussi à ce sujet (LA) 7C13 et (LA) A1.6.

245 10 \$a Aristotelis Ethicorum, sive de moribus, ad Nicomachum libri decem / \$c
adjuncta ad contextum Graecum interpretatione latina Dionysii Lambini,
sed interpolata innumeris in locis, ita ut Aristotelis sententiam fideliter
exprimat ; studio et opera Matthiae Bergii, in Academia Noribergensium
Altorfina ethicae professoris, additus in fine capitum index, tum duo
verborum et rerum inventaria, graecum ac latinum

(LA) 1G7. Les titres et les abréviations des titres de noblesse ou des titres de politesse, les titres honorifiques, les distinctions et autres expressions similaires qui accompagnent le nom sont transcrits tels quels dans la mention de responsabilité.

245 10 \$a . . . / \$c par M. d'Alembert . . .
245 10 \$a . . . / \$c par F.N. Coeffeteau, docteur en théologie, de l'ordre des frères
prescheurs, prédicateur ordinaire du roy . . .
245 10 \$a . . . / \$c par M. le duc de Guines, gouverneur de la province, faisant les
fonctions de grand bailli . . .
245 10 \$a . . . / \$c par le R.P. J.F. Senault, prestre de l'Oratoire

En cas de très longues mentions, on peut abrégé par des points de suspension.

(LA) 1G8. On omet généralement de la mention de responsabilité les expressions qui désignent la qualité de membre d'une société, un grade académique ou le rang occupé dans une société, sauf si,

- a) ces indications sont liées grammaticalement à un élément qui doit être transcrit
- b) ces indications sont nécessaires à l'identification de la personne ou sont utiles pour situer le contexte de son activité (initiales d'un ordre religieux, expressions indiquant des noms de lieux, etc.)
- c) l'auteur n'est désigné dans la mention de responsabilité que par un pseudonyme, une périphrase ou des caractères non alphabétiques.

Toute omission est signalée par des points de suspension.

(LA) 1G9. Si la relation entre le titre et la mention de responsabilité n'est pas claire, on peut ajouter une précision entre crochets (la précision est tirée du volume-même) ou en note (l'information est tirée d'une source extérieure).

245 10 \$a Abrégé de l'embryologie sacrée, ou, Traité des devoirs des prêtres, des
médecins, des chirurgiens & des sages-femmes envers les enfants qui
sont dans le sein de leurs mères / \$c par l'abbé Dinouart
500 \$a Trad. et abrégé du latin par l'abbé Dinouart
245 13 \$a La médecine raisonnée / \$c de Fr. Hoffmann . . . trad. [du latin] par
Jacques Jean Bruhier

Pour plus de clarté on peut mentionner en note les adjonctions, explications et corrections apportées aux mentions de responsabilité (voir (LA) 7C6).

(LA) 1G10. En présence de titres parallèles et d'une mention de responsabilité en une seule langue, la mention de responsabilité est transcrite après tous les titres parallèles ou compléments du titre.

245 10 \$a Jeux de cartes pour enfants = \$b Children's playing cards / \$c par
Giovanni Belgrado et Bruno Munari

En présence de titres parallèles et de mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, les mentions de responsabilité sont saisies après les titres auxquels elles se rapportent de par la langue.

245 10 \$a Ornithologie ou Méthode contenant la division des oiseaux en ordres, sections, genres, espèces & leur variétés : \$b à laquelle on a joint une description exacte de chaque espèce, avec les citations des auteurs qui en ont traité, les noms qu'ils leur ont donnés, ceux que leur ont donnés les différentes nations & les noms vulgaires / \$c par M. Brisson, ... =
Ornithologia sive Synopsis methodica sistens avium divisionem in ordines, sectiones, genera, species, ipsarumque varietates : cum accurata cujusque speciei descriptione, citationibus auctorum de iis tractantium, nominibus eis ab ipsis & nationibus impositis, nominibusque vulgaribus / A.D. Brisson, ...

Si l'un des titres parallèles n'a pas de mention de responsabilité correspondante, les éléments sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la page de titre ou en fonction de la mise en évidence typographique.

(LA) 1G11. Les substantifs ou locutions qui accompagnent une mention de responsabilité, mais se rapportent au contenu du document, sont considérés comme des compléments du titre.

245 10 \$a Georges Dandin, ou, Le mary confondu : \$b comédie / \$c par J.B.P. de
Molière

Toutefois, si les substantifs ou locutions désignent plutôt l'activité de l'auteur que la nature du document, on considère qu'ils font partie de la mention de responsabilité.

245 13 \$a \$a La caravane du Caire : \$b opéra en trois actes, repr. ... le 30 octobre
1783 / \$c poème de E. Morel de Chedeville ; musique de Grétry

En cas de doute on considère que le substantif ou la locution font partie de la mention de responsabilité.

(LA) 1G12. Les mentions de responsabilité sont transcrites même si aucune personne ou collectivité n'est désignée nommément. (Ces mentions contiennent généralement des expressions telles que "traduit", "édité" ou "réuni".)

245 10 \$a De imperio magni Mogolis, sive, India vera / \$c commentarius e variis
auctoribus congestus

245 10 \$a Théâtre des cruautés des hérétiques de nostre temps / \$c traduit du latin en françois

(LA) 1G13. Si la mention de responsabilité contient des éléments qui concernent une autre zone mais que ces éléments font partie intégrante de la mention de responsabilité (voir (LA) 1B1), on les transcrit avec la mention de responsabilité.

245 12 \$a L'hymne au soleil / \$c traduit en vers latins, sur la troisième édition du texte françois, par M. l'abbé Métivier

(LA) 1G14. On transcrit les expressions qui désignent des annexes, du matériel d'accompagnement, etc. telles qu'elles figurent sur la page de titre. Si un tel élément figure avant la mention de responsabilité, on le transcrit comme complément du titre propre.

245 12 \$a L'usage ou le moyen de pratiquer par une règle toutes les opérations du compas de proportion : \$b avec une ample construction de l'un et de l'autre : & des tables de la pesanteur et grandeur des métaux et plusieurs autres corps . . . / \$c par P. Petit

Si un tel élément figure après la mention de responsabilité, on le considère comme une mention de responsabilité supplémentaire, qu'il désigne une personne ou une collectivité.

245 13 \$a La République des Suisses . . . / \$c descrite en latin par Josias Simler de Zurich ; et nouvellement mise en françois ; avec le pourtraict des villes des treize cantons

245 14 \$a Les institutions de l'arithmétique de Jacques Chauvet Champenois : \$b divisées en quatre parties ; avec un Petit traité des fractions astronomiques

245 10 \$a Traité de la pleurésie / \$c traduit du latin des Aphorismes de Boerhaave, commentés par M. le baron de Van-Swieten . . . Avec un Discours préliminaire / par M. Paul

Si ces expressions ou ces phrases sont très longues, on peut les omettre. Les abrègements et omissions sont signalés par des points de suspension. Cependant, s'il s'agit de titres d'œuvres distinctes contenues dans le document, on applique les règles de (LA) 1E.

(LA) 2. Zone de l'édition (250)

Sommaire:

- 2A. Règle préliminaire
- 2B. Mention d'édition
- 2C. Mention de responsabilité relative à l'édition
- 2D. Autre mention d'édition
- 2E. Mention de responsabilité relative à d'autres mentions d'édition
- 2F. Documents sans titre collectif

(LA) 2A. Règle préliminaire

(LA) 2A1. Sources d'information

Les informations concernant la zone de l'édition sont transcrites de la page de titre, des autres pièces liminaires ou du colophon (achevé d'imprimer) (dans cet ordre de priorité). Les informations trouvées dans le document, mais qui ne proviennent pas de ces sources d'information prescrites sont saisies entre crochets. On indique de quelle page provient la mention d'édition. Les mentions qui ne proviennent pas du document sont transcrites en note (voir (LA) 2B5).

(LA) 2B. Mention d'édition (\$a)

(LA) 2B1. Les mentions relatives à l'édition/au tirage d'un ouvrage qui diffère des autres éditions du même ouvrage sont transcrites du document. Si la mention d'édition provient de la page de titre, on la transcrit mot pour mot telle qu'elle se présente. Si elle provient d'une autre source on peut utiliser les abréviations normalisées et les chiffres arabes (à la place des mots). On inclut dans la transcription les mots ou locutions explicatifs qui accompagnent la mention d'édition.

Les mentions "Avec privilège", "Avec permission", etc. peuvent être signalées, exceptionnellement, en note.

(LA) 2B2. On transcrit la mention d'édition même si le document ne contient aucun changement par rapport aux éditions antérieures.

(LA) 2B3. Si on ne peut établir avec certitude qu'une indication est bien une mention d'édition, on décidera sur la base de la présence de mots tels que "édition", "tirage", "Ausgabe", "issue", "impression" ou de termes équivalents dans d'autres langues. Un terme tel que "réimpression" est transcrit comme mention d'édition, sauf s'il est contenu dans l'adresse bibliographique.

250 __ \$a Seconde édition

250 __ \$a [2e éd.]

500 __ \$a Mention d'édition tirée du verso de la page de titre

250 __ \$a Cinquiesme édition, revue, corrigée & augmentée

250 __ \$a Newly imprinted and very necessary unto all youthe

Mais contenu dans l'adresse bibliographique:

260 __ \$a Philadelphia printed ; \$a London reprinted

250 __ \$a Nunc primum in lucem aedita

250 __ \$a Editio secunda auctior et correctior

(LA) 2B4. Si la mention d'édition est constituée en tout ou en partie de caractères non alphanumériques, on la transcrit en fonction des possibilités de saisie à disposition. Les caractères qu'on ne peut pas transcrire sont décrits entre crochets dans la langue de l'agence catalographique.

250 __ \$a &&& ed.

Si la mention d'édition est constituée d'un ou de plusieurs caractères ou chiffres non accompagnés de mots, on ajoute entre crochets un mot ou une abréviation adéquate dans la langue du titre propre.

250 __ \$a 3e [éd.]
250 __ \$a [Etat] B
250 __ \$a 2[e tirage]

(LA) 2B5. Si on sait qu'un document présente des modifications substantielles par rapport aux éditions antérieures, mais que ces modifications ne sont pas mentionnées dans le document, on le signale en note, en citant (si possible) la source.

500 __ \$a 6e éd., d'après Tchmerzine
510_4 \$a Tchmerzine (Bibliogr. éditions originales), vol. 6, p. 117–131

(LA) 2B6. Si la mention d'édition fait partie intégrante d'une autre zone et qu'elle a été transcrite en tant que telle (voir (LA) 1B1), on ne la répète pas dans la zone de l'édition.

245 10 \$a M. Tullii Ciceronis Epistolarum ad diversos (familiares vulgo vocant)
libri XVI / \$c Christophorus Cellarius recensuit et annotationibus
illustravit indicesque plures adjecit ; quae omnia tertia editione aucta sunt
multum et emendata studio Gottlieb Cortii
*La mention d'édition est liée grammaticalement à la mention de
responsabilité qui précède*

(LA) 2B7. Si la mention d'édition est située sur la page de titre parmi des éléments transcrits dans une autre zone, mais qu'elle est dissociable, on la transcrit dans la zone de l'édition. La modification de l'ordre des éléments peut être signalée en note.

(LA) 2B8. Si une mention relative à d'autres éléments de la description, telle qu'un titre original ou une autre mention concernant l'ouvrage original, fait partie de manière indissociable de la mention d'édition (voir (LA) 1B1), on la transcrit comme telle. Si la mention d'édition contient des indications telles que "en deux volumes", on les transcrit telles quelles (voir aussi (LA) 1D3).

(LA) 2B9. En présence de mentions d'édition parallèles, on ne transcrit que celle libellée dans la langue / écriture du titre propre. Si ce n'est pas possible, on transcrit la première. Cette règle est appliquée de la même manière aux mentions de responsabilité parallèles relatives à l'édition. Les mentions d'édition parallèles peuvent être transcrites en note.

(LA) 2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b)

(LA) 2C1. Une mention de responsabilité qui se rapporte à l'édition en main ou à plusieurs, mais pas à toutes, est saisie dans la zone de l'édition. Ces mentions peuvent concerner des personnes ou des collectivités qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'élaboration du contenu du document (adaptateurs, illustrateurs, ou collectivité responsable de la nouvelle édition). Les règles relatives à la saisie de l'auteur en zone 1 (voir (LA) 1G) s'appliquent aussi ici.

250 __ \$a Seconde édition / \$b revue par l'auteur
250 __ \$a Editio postrema / \$b ab auctore recognita

Cette règle ne s'applique pas aux mentions de responsabilité dans lesquelles aucune personne ou collectivité n'est désignée nommément.

250 __ \$a Deuxième édition revue, corrigée et augmentée
et non:
250 __ \$a Deuxième édition / \$b revue, corrigée et augmentée

Pour établir l'étendue d'une mention d'édition et déterminer le début de la mention de responsabilité qui s'y rapporte, il peut s'avérer nécessaire de tenir compte de la composition typographique de la page de titre et du sens du texte. Des expressions telles que "Revised and enlarged" liées à un nom de personne ou de collectivité peuvent, en fonction de leur position sur la page de titre, être transcrites soit comme partie de la mention d'édition, soit comme partie de la mention de responsabilité relative à l'édition.

(LA) 2C2. Si une mention de responsabilité figure après la mention d'édition, on la transcrit dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, sauf si elle ne se rapporte exclusivement à l'édition en main. La modification de l'ordre des éléments peut être signalée en note.

245 13 \$a An inquiry into the original state and formation of the earth : \$b deduced
from facts about the laws of nature / \$c by John Whitehurst
250 __ \$a The second edition, considerably enlarged and illustrated with plates
La mention de responsabilité est valable pour toutes les éditions
500 __ \$a La mention "by John Whitehurst" figure sur la page de titre après la
mention d'édition

(LA) 2C3. Si des indications concernant des annexes ou d'autres compléments se présentent dans l'édition en main mais ne figurent pas sur toutes les éditions du document, on les transcrit comme mention de responsabilité relative à cette édition, lorsqu'elles désignent une personne ou une collectivité et qu'elles figurent dans la même source d'information que la mention d'édition.

250 __ \$a \$a 6e éd., sur une nouvelle copie de l'auteur, qui a été trouvée depuis la première & seconde impression / \$b avec les suppléments de Jean Freinshemius sur Quinte-Curce ; trad. par feu Monsieur Du Ryer

250 __ \$a Editio altera, ab innumeris erroribus emendata / \$b huic editioni accessere Jacobi Bongarsii excerptiones chronologicae ad Justini Historias accommodatae

Si la mention ne désigne aucune personne ou collectivité, les indications concernant des annexes ou à d'autres compléments sont transcrites suivant les cas comme partie de la mention d'édition ou comme partie de la mention de responsabilité relative à l'édition. On n'utilise pas de point-virgule pour séparer de telles indications du reste de la mention de responsabilité comme en (LA) 1G14.

250 __ \$a Nouv. éd., augmentée de la vie de l'auteur

250 __ \$a Editio quarta / \$b ab auctore recognita et aucta accedit novae huic editioni Relatio historica de origine et progressu controversiarum in foederato Belgio de praedestinatione : tractatus postumus

Si cela nécessite une modification de l'ordre des éléments, on peut l'indiquer en note.

(LA) 2D. Autre mention d'édition

(LA) 2D1. On transcrit une autre mention d'édition lorsque le document contient l'indication formelle qu'il s'agit d'une révision d'une édition donnée. La mention d'édition supplémentaire se place à la suite de la mention d'édition et de la mention de responsabilité relative à celle-ci le cas échéant.

250 __ \$a The third edition, reprinted with a new preface

(LA) 2D2. On transcrit une autre mention d'édition selon les règles de (LA) 2B.

(LA) 2D3. Les mentions qui signalent la réimpression sans changement d'une édition sont aussi transcrites.

250 __ \$a The second edition, the fifth impression

(LA) 2E. Mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition

(LA) 2E1. Les mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition sont transcrites à la suite des mentions auxquelles elles se rapportent.

250 __ \$a The second edition, reprinted / \$b with a new preface by Dr. Horace
Smith

(LA) 2E2. Les mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition sont transcrites selon les règles de (LA) 2C.

(LA) 2F. Documents sans titre collectif

Si les titres de deux ou plusieurs œuvres contenues dans le document figurent sur la page de titre et qu'une ou plusieurs de ces œuvres ont leur propre mention d'édition, on transcrit la ou les mention(s) d'édition dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, dans l'ordre dans lequel elles apparaissent sur la page de titre.

245 10 \$a Philippi a Limborch S.S. theologiae inter Remonstrantes professoris
celeberrimi Theologia christiana : \$b ad praxin pietatis ac promotionem
pacis christianae unice directa : editio quinta ; adjuncta est Relatio
historica de origine et progressu controversiarum in foederato Belgio de
praedestinatione : tractatus postumus

(LA) 3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)

Cette zone n'est pas utilisée pour les livres, les brochures et les feuilles imprimées.

(LA) 4. Zone de l'adresse bibliographique (260)

Dans les règles qui suivent, le terme *éditeur* est utilisé indifféremment pour *maison d'édition*, *imprimeur*, *imprimerie* ou *diffuseur* ; de même, l'expression *lieu de publication* pour *lieu d'impression* et *lieu d'édition*. Lorsque ce n'est pas le cas, on le signale explicitement.

Sommaire:

- 4A. Règle préliminaire
- 4B. Lieu de publication
- 4C. Nom de l'éditeur
- 4D. Date de publication
- 4E. Lieu d'impression ou de fabrication, nom de l'imprimeur et date d'impression

(LA) 4A. Règle préliminaire

(LA) 4A1. Ponctuation

[Voir 2.4A1.](#)

L'adresse de l'imprimeur et la date d'impression, saisies en plus de celles de l'éditeur ou libraire, sont placées entre parenthèses ∪()

Le nom de l'imprimeur est précédé d'un espace, deux-points, espace ∪:∪

La date d'impression est précédée d'une virgule, espace , ∪

(LA) 4A2. Sources d'information

[Voir 2.0B2.](#)

Les informations concernant la zone de l'adresse bibliographique sont tirées de la page de titre, du colophon (ou achevé d'imprimer) et des autres pièces liminaires (dans cet ordre de priorité).

260 __ \$a Basileae : \$b apud Hier. Frobenium : \$b et Nic. Episcopium, \$c 1537

Si des informations concernant différents éléments de la zone de l'adresse bibliographique sont tirées de sources différentes, on les combine de manière à constituer une adresse bibliographique complète. Toutefois, les informations qui ne concernent qu'un élément de l'adresse bibliographique (lieu, éditeur ou date), mais qui apparaissent dans différentes sources à l'intérieur du document, ne sont en général pas combinées. Exception, voir (LA) 4C5.

Si l'information concernant un élément ne se trouve pas dans une de ces sources, on peut utiliser n'importe quelle autre source. Elle est alors saisie sous forme normalisée entre crochets.

260 __ \$a Basileae : \$b [Johann Froben], \$c 1529
500 __ \$a Marque d'imprimeur de Froben sur la page de titre

Les informations qui proviennent du document mais pas d'une des sources préférentielles sont transcrites en note telles qu'elles figurent sur le document.

260 __ \$a [A Paris] : \$b chez Méquignon l'aîné, \$c [1791?]
500 __ \$a Approbation: à Reims, 10 décembre 1791

On mentionne en note la source des informations qui n'ont pas été tirées du document.

260 __ \$a [Impressum Florentiae] : \$b [opera ... Philippi Juntae], \$c 1515
500 __ \$a Adresse bibliographique tirée de Lökkös, "Incunables de la Bibliothèque de Genève"

(LA) 4A3. Forme des éléments

Les informations sont transcrites telles qu'elles figurent dans le document. Les exceptions sont mentionnées dans des règles spécifiques.

(LA) 4A4. Adresse bibliographique fictive ou erronée

Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on la transcrit néanmoins de la manière prescrite. Si on connaît l'adresse bibliographique véritable, on en mentionne les différents éléments à la fin de chaque sous-zone entre crochets. La source de l'adresse réelle est indiquée en note. Dans tous les autres cas, on applique les règles correspondantes (voir (LA) 4B8, (LA) 4C4, (LA) 4D2).

260 __ \$a Sadopolis [i.e. Bruxelles] : \$b chez Justin Valcourt . . . [i.e. Jules Gay] à l'enseigne de la Vertu malheureuse, \$c an 0000 [i.e. 1866]
500 __ \$a Adresse bibliographique tirée de: Pia, P., Les livres de l'enfer

RERO: On transcrit dans la zone de l'adresse bibliographique toutes les indications qui dénotent une contrefaçon : "Sur l'imprimé à Paris" ou "Sur la copie imprimée à Paris" ou "Suivant la copie imprimée à Paris" ou "Jouxte la copie imprimée à Paris" ou "Sur l'édition d'Amsterdam".

Suivant l'ordre des éléments sur la page de titre, les expressions telles que "jouxte la copie", "sur l'imprimé", etc. sont transcrits avec le lieu d'édition (voir (LA) 4B2) ou avec la date.

260 __ \$a A Troyes : \$b chez Charbonne. Sur l'imprimé à Paris, \$c 1652
260 __ \$a A Paris : \$b chez Adrian Taupinart, \$c 1633. Jouxte la copie imprimée à Montpellier
260 __ \$a A Amsterdam : \$b chez Jacques Le Jeune [i.e. Daniel Elsevier], \$c 1671.
Sur la copie imprimée à Paris
500 __ \$a Imprimé par Daniel Elsevier d'après Willems, A., "Les Elzevier", n° 1440

(LA) 4A5. Adresse bibliographique masquée par une autre ou modifiée

Si une partie quelconque de l'adresse bibliographique originelle est masquée par une étiquette (ou quoi que ce soit d'autre) indiquant une nouvelle adresse bibliographique, on transcrit la nouvelle adresse. La mention antérieure est transcrite en note pour autant qu'elle soit lisible.

On met en note ([500](#)) l'adresse imprimée au composteur.

(LA) 4B. Lieu de publication (\$a)

(LA) 4B1. On transcrit le lieu de publication mis en évidence (généralement le premier). On le saisit tel qu'il figure dans la source d'information. Si le lieu de publication est accompagné du nom d'une unité administrative plus importante, telle qu'un Land ou un district, on le transcrit également. Les lieux de publication ne provenant pas d'une source prescrite sont saisis si possible dans la langue du document.

260 __ \$a Paris
260 __ \$a Köln
260 __ \$a Apud inclytam Germaniae Basileam
260 __ \$a Commonwealth of Massachusetts, Boston
260 __ \$a [Venezia]

(LA) 4B2. On transcrit également les prépositions et tout autre mot ou expression qui accompagnent le lieu de publication.

260 __ \$a A Lyon
260 __ \$a In London

260 __ \$a Imprimé à Paris
260 __ \$a Impressum fuit hoc opus Venetiis

(LA) 4B3. On peut adjoindre au lieu de publication, entre crochets, une autre forme dans la langue de l'agence catalographique, si on juge que c'est nécessaire à l'identification de ce lieu.

260 __ \$a Christiania [Oslo]
260 __ \$a Ethypothe en Levketia [Paris]
260 __ \$a Au Palais-Royal [Paris]

(LA) 4B4. Dans le cas de noms de lieux homonymes ou lorsque c'est nécessaire à l'identification du lieu de publication, on peut lui adjoindre le nom du Land, de la province, du pays, etc.⁶

260 __ \$a Cambridge [Mass.]
260 __ \$a Newport [R.I.]
260 __ \$a Washington [Pa.]

⁶ On utilise, dans la mesure du possible, les abréviations prescrites (voir le manuel de catalogage RERO, [Annexe B14A](#)).

(LA) 4B5. Si le nom de lieu ne figure dans le document que sous forme abrégée, on transcrit cette forme ; on ajoute la forme complète ou les éléments manquants entre crochets.

260 __ \$a Mpls [i.e. Minneapolis]
260 __ \$a Rio [de Janeiro]

(LA) 4B6. Si la source d'information prescrite mentionne deux ou plusieurs lieux de publication, tous relatifs au même éditeur, et que le second (et les suivants) ne sont pas reliés de manière indissociable à un autre élément ou à la mention d'éditeur, on transcrit tous les noms de lieu dans l'ordre où ils figurent dans la source. Au-delà de trois noms, on peut abréger. On transcrit obligatoirement le premier nom ou celui qui figure en évidence. Les omissions sont signalées par "etc." entre crochets.

260 __ \$a Londres ; \$a York

260 __ \$a A Lausanne ; \$a Paris
260 __ \$a A Paris [etc.]

Une expression telle que "et se trouve à ..." est transcrite:

260 __ \$a A Neuchâtel ; \$a et se trouve à Paris

Quand l'achevé d'imprimé comporte un lieu d'impression qui diffère du lieu de publication figurant dans l'adresse typographique de la page de titre, on le transcrit dans la sous-zone \$e.

260 __ \$a Paris : \$b en la boutique de Galiot Du Pré, \$c 1530 \$e (Paris : \$f par
 Anthoine Couteau, \$g 1529)

(LA) 4B7. Quand un document paraît en plusieurs volumes et que le lieu de publication change en cours de parution, les lieux de publication ultérieurs sont mentionnés en note.

260 __ \$a Stuttgart ; \$a Tübingen
500 __ \$a Variante de lieux de publication dans les vol. 33-40: "Stuttgart ;
 Augsburg"

(LA) 4B8. Si on sait que le lieu de publication qui figure sur le document est fictif ou erroné, on ajoute, entre crochets, le véritable lieu de publication. On justifie cette rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est erronée, on applique les règles de (LA) 4A4.

260 __ \$a A Londres [i.e. Paris]
500 __ \$a Lieu de publication rectifié selon Weller

(LA) 4B9. Si le document ne porte aucun lieu de publication, mais que l'éditeur est mentionné ou connu, on saisit entre crochets, à titre de lieu de publication, le lieu où l'éditeur

exerçait son activité au moment de la publication du document. On utilise si possible la forme actuelle du nom du lieu dans la langue du document.

260 __ \$a [Cambridge, Mass.] : \$b printed by Samuel Green, \$c 1668
500 __ \$a Samuel Green a imprimé de 1660 à 1672 à Cambridge, Mass.

260 __ \$a [Bâle ou Strasbourg] : \$b [Johann Herwagen l'Ancien]
500 __ \$a Herwagen a imprimé à Bâle et à Strasbourg

(LA) 4B10. Si seule l'adresse ou l'enseigne de l'éditeur figure sur le document, mais aucun lieu de publication, on saisit le lieu de publication entre crochets et on transcrit l'adresse ou l'enseigne comme mention d'éditeur (voir (LA) 4C3).

260 __ \$a [Paris] : \$b au Palais-Royal

260 __ \$a [Paris] : \$b à l'enseigne de l'éléphant

260 __ \$a [Bologna] : \$b all'insegno del Mercurio [Giovanni de' Rossi]
L'adresse bibliographique est celle de Giovanni de' Rossi (voir aussi (LA) 4C3)

260 __ \$a [London] : \$b sold in St. Paul's Church Yard

260 __ \$a [Paris] : \$b chez Guillaume Chaudière, rue Saint Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage

(LA) 4B11. Si on connaît le lieu de publication mais qu'il ne figure pas dans le document, on le saisit entre crochets. N'importe quelle source peut être utilisée pour déterminer le lieu de publication. Si un lieu de publication est incertain, on mentionne le lieu probable entre crochets, suivi d'un point d'interrogation. On peut donner les explications nécessaires en note.

260 __ \$a [Luzern]

260 __ \$a [Amsterdam?]

260 __ \$a [Tübingen]

500 __ \$a Lieu d'impression tiré de VD16; Darlow & Moule donne Reutlingen

S'il est impossible d'indiquer un lieu certain ou probable, le nom du pays, de l'Etat, etc., peut être donné à la place, si possible dans la langue du document. Si cette mention est incertaine, on la fait suivre d'un point d'interrogation.

260 __ \$a [France]

260 __ \$a [Surrey?]

260 __ \$a [Preussen?]

S'il ne ressort pas de la notice pourquoi le lieu mentionné a été pris comme le lieu de publication, on le justifie en note.

500 __ \$a Lieu de publication d'après Barbier

500 __ \$a Lieu de publication d'après VD16: Bâle, d'après Ritter: Strasbourg

Si aucun lieu, ni certain ni probable, ne peut être donné, l'abréviation "s.l." (sine loco) est saisie à la place entre crochets. On peut donner les explications nécessaires en note.

260 __ \$a [S.l.]

500 __ \$a Lieu d'impression selon Pegg: Zürich ; selon Vischer: certainement pas
Zürich

(LA) 4B12. Si le lieu de publication figure dans plus d'une langue ou écriture, on retient la mention correspondant à la langue du titre propre. Si ce n'est pas possible, on retient le premier lieu mentionné. Toute omission est signalée par des points de suspension. On peut transcrire les mentions parallèles en note. Si la mention retenue n'est pas rédigée en caractères latins, il est fortement recommandé de saisir les mentions parallèles en note.

(LA) 4C. Nom de l'éditeur (\$b)

(LA) 4C1. La mention d'éditeur comprend le nom des éditeurs, diffuseurs, libraires et imprimeurs de même que les informations relatives aux lieux d'activité, à l'impression et à la réimpression qui leurs sont associées.

(LA) 4C2. Le nom de l'éditeur est transcrit tel qu'il figure sur le document, à savoir en respectant l'orthographe et la flexion grammaticale (avec les mots et expressions qui le précèdent). Des mentions telles que "imprimeur du roi" et les adresses sont en principe omises. Les adresses sont cependant transcrites si elles permettent d'identifier ou de dater un document. On peut omettre les données insignifiantes situées au milieu ou à la fin de la mention d'éditeur. Toute omission est signalée par des points de suspension.

Si une mention telle que "imprimé au dépens de" figure sur la page de titre, on la transcrit comme mention d'éditeur ou comme partie de cet élément.

260 __ \$a . . . : \$b excudebat Henr. Stephanus
260 __ \$a . . . : \$b chez Testu, imprimeur-libraire
260 __ \$a . . . : \$b apud Eustathium Vignonem
260 __ \$a . . . : \$b imprimé et se vend par T. Sowle
260 __ \$a . . . : \$b par Jan de Tournes : \$b pour Antoine Vincent
260 __ \$a . . . : \$b impressit Gaspar Philippus : \$b pro Joanne Parvo
260 __ \$a Parisiis : \$b ex officina Ascensiana : \$b impendio Joannis Parvi

260 __ \$a . . . : \$b printed by Isaiah Thomas : \$b sold by him in Worcester : \$b and
by said Thomas and Andrews in Boston

260 __ \$a . . . : \$b imprimé aux dépens de l'auteur
260 __ \$a . . . : \$b sumptibus authoris

260 __ \$a . . . : \$b de l'imprimerie de Balleu : \$b chez Marcilly : \$b [et chez] les
marchands de nouveautés
*Les deux mentions de libraire sont reliées par une accolade précédée de
"chez"*

260 __ \$a . . . : \$b chez les marchands de nouveautés

(LA) 4C3. Si en lieu et place d'un nom d'éditeur ne figurent qu'une adresse, une enseigne ou les initiales de l'éditeur, on transcrit cette information comme mention d'éditeur. Si on peut identifier l'éditeur, on ajoute la forme courante de son nom entre crochets avant ou après l'adresse ou l'enseigne (ce qui convient le mieux).

260 __ \$a [Bologna] : \$b all'insegna del Mercurio [Giovanni de' Rossi]

500 __ \$a Nom de l'imprimeur d'après Borsa, G.: Clavis typographorum
librariumque Italiae 1465–1600

260 __ \$a Paris : \$b [Costard] rue Saint-Jean-de-Beauvais, la première porte
cochère au dessus du Collège

500 __ \$a Nom de l'imprimeur d'après Quérard, J. M.: La France littéraire

260 __ \$a Londini : \$b prostant in Coemeterio D. Pauli [apud Abelem Swalle]

500 __ \$a Le nom de l'éditeur figure au verso de la page de titre

Si on peut identifier l'éditeur ou l'imprimeur grâce à sa marque, on saisit son nom entre crochets, même si ses initiales ou son nom complet figurent dans la marque.

Toute remarque relative à l'identification de l'éditeur, à la présence d'une marque, etc. peut être mentionnée en note.

260 __ \$a [Paris] : \$b [Wolfgang Hopyl]

500 __ \$a Marque d'imprimeur de Hopyl sur f. A₁ recto (Silvestre 1066)

260 __ \$a Au Désert [i.e. Maillé ou Genève] : \$b par L.B.D.D., \$c 1616

500 __ \$a L.B.D.D. i.e. le bouc du désert, alias Théodore-Agrippa d'Aubigné, selon
Barbier

(LA) 4C4. Si on sait que la mention d'éditeur qui figure sur le document est fictive ou erronée, on ajoute une rectification entre crochets. On justifie la rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on applique les règles de (LA) 4A4.

260 __ \$a . . . : \$b par Mathurin Marchant [i.e. John Wolfe]

500 __ \$a Imprimeur identifié d'après STC (2nd ed.)

(LA) 4C5. Si la mention d'éditeur trouvée dans une seule source contient plus d'un éditeur, on les transcrit en principe tous, dans l'ordre dans lequel ils figurent sur le document. On ne les sépare par la ponctuation prescrite que s'ils ne sont pas reliés par des mots ou des phrases de liaisons. Si les éditeurs sont très nombreux, on peut tous les omettre à l'exception du premier. L'omission est signalée par des points de suspension. On indique entre crochets, dans la langue du document, ce qui a été omis.

260 __ \$a . . . : \$b printed for J. Newberry, T. Becket, T. Davies, W. Jackson, in Oxford and A. Kincaid, and Company, in Edinburgh

260 __ \$a [Pest] : \$b prostant Pestini apud authorem et Mauss bibliopolam ; \$a Budae : \$b typis Leopoldi Francisci Landerer

260 __ \$a A Orléans : \$b chez Couret de Villeneuve ; \$a et se trouve à Paris : \$b chez Nyon Aîné ... [et 5 autres]

En présence de plusieurs mentions d'éditeurs figurant dans des sources différentes, on retient celle qui se trouve sur la page de titre pour la zone de l'adresse bibliographique. Si la page de titre mentionne un éditeur et un imprimeur, on peut transcrire les deux dans la zone de l'adresse bibliographique. Toute mention d'imprimeur tirée du colophon doit être transcrite dans une sous-zone \$f.

260 __ \$a Lugduni : \$b apud Mauricium Roy : \$b Ludovicum Pesnot, 1552 \$e (Lugduni : \$f Mathias Bonhomme excudebat)

260 __ \$a Imprimé à Paris : \$b pour Galliot du Pré, marchand libraire ..., \$c 1543 \$e ([Paris] : \$f par Maistre Pierre Vidoue)

(LA) 4C6. Si le nom ou la forme du nom de l'éditeur d'un document en plusieurs volumes varie en cours de parution, on transcrit le nom ou la forme qui figure dans le premier volume, ou dans le volume le plus ancien, dans la zone de l'adresse bibliographique; les noms ou formes ultérieurs sont transcrits en note.

260 __ \$a . . . : \$b G.J. Göschen'sche Verlagsbuchhandlung

500 __ \$a Mention d'éditeur dans les vol. 8–10: Verlag von G.J. Göschen

(LA) 4C7. S'il n'y ni nom, ni adresse, ni marque d'éditeur ou d'imprimeur dans le document, on saisit le nom de l'éditeur entre crochets, pour autant qu'on le connaisse. Si cette information est incertaine ou douteuse, on la fait suivre d'un point d'interrogation, ou on la mentionne en note. Dans la mesure du possible, on donne en note les explications et/ou justifications nécessaires.

260 __ \$a [Paris] : \$b [Imprimerie nationale]

500 __ \$a Nom de l'imprimerie d'après Martin/Walter

260 __ \$a Basileae : \$b [Johann Froben?]

500 __ \$a Cet imprimé a de tout temps été attribué à Froben

260 __ \$a [Zürich] : \$b [Christoph Froschauer l'Aîné]

500 __ \$a Imprimeur identifié sur la base du matériel typographique

(LA) 4C8. Si on ne peut donner aucune mention d'éditeur, on la remplace par l'abréviation "s.n." (*sine nomine*) entre crochets. On peut donner les explications nécessaires en note (voir (LA) 4C8).

260 __ \$a A Paris : \$b [s.n.]

260 __ \$a [S.l.] : \$b [s.n.]

260 __ \$a [S.l.] : \$b [s.n.]

500 __ \$a L'Index Aureliensis indique de manière erronée l'adresse bibliographique:
Zürich : Mazochius

260 __ \$a [S.l.] : \$b [s.n.], \$c 1530

500 __ \$a Adresse bibliographique d'après Ritter: Strasbourg : Johann Herwagen l'Aîné; adresse bibliographique d'après Pegg (Suisse): Bâle : Andreas Cratander; adresse bibliographique d'après VD16: Strasbourg : [s.n.]; en 1530, Herwagen n'imprimait plus à Strasbourg, mais à Bâle

(LA) 4C9. Si le nom de l'éditeur se trouve déjà transcrit dans une autre zone et qu'il ne figure pas dans l'adresse bibliographique du document, on le répète entre crochets dans la zone de l'adresse bibliographique, dans la forme courante la plus courte.

260 __ \$a [Paris] : \$b Symon Vostre, \$c 1500

Titre du document: "Ces presentes heures à lusaige de Paris ... furent achevées lan mil cinq cens le xxv jour d'apvril pour Symon Vostre, libraire ..."

Cependant, si la mention d'éditeur provient de l'adresse bibliographique, on ne l'abrège ni ne la complète en aucun cas, même si des informations similaires ou identiques se trouvent dans d'autres zones.

(LA) 4C10. Si la mention d'éditeur figure dans plus d'une langue ou écriture, on retient la mention qui correspond au titre propre. Si ce n'est pas possible, on retient la première forme mentionnée. On signale les omissions par des points de suspension. On peut transcrire les

formes parallèles en note. Si la forme retenue n'est pas en caractères latins, il est fortement recommandé de saisir les formes parallèles en note.

(LA) 4D. Date de publication (§c)

Dans les règles qui suivent, les termes "date de publication" et "date d'impression" sont synonymes. Lorsque ce n'est pas le cas, on le signale explicitement.

(LA) 4D1. Règles générales

Cet élément est prévu pour la saisie de la date de parution ou d'impression. On transcrit le millésime en chiffres arabes, sans le mois ni le quantième.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1766

On ne transcrit pas les mots et expressions tels que "imprimé en" ou "anno", sauf s'il s'agit de dates qui se réfèrent à un calendrier autre que julien ou grégorien.

(LA) 4D2. Rectifications et adjonctions

Chiffres romains. Les chiffres romains qui représentent des dates du calendrier grégorien ou julien sont transcrits en chiffres arabes. S'ils contiennent une erreur typographique ou qu'ils sont erronés, on les transcrit tels qu'ils figurent sur le document.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1614
Le document porte la mention: "Anno gratiae MDCXIV"

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c DMLII [i.e. 1552]

Les dates des calendriers autres que les calendriers julien ou grégorien sont transcrites telles qu'elles figurent sur le document.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c an VII [1798 ou 1799]
Date du calendrier révolutionnaire

Exception: s'il s'avère très important (pour identifier le document ou pour toute autre raison), de reporter la date en transcription diplomatique, on peut exceptionnellement la transcrire en chiffres romains. Dans ce cas, on ajoute entre crochets la date en chiffres arabes.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c MDCLVI [1656]

Chronogrammes⁷. Si la date ne figure que sous forme de chronogramme, on la saisit en chiffres arabes et entre crochets. On peut transcrire le chronogramme en note.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c [1740]

⁷ Un chronogramme est une phrase ou un vers en latin dont les lettres numérales I, V, X, L, C, D et M, imprimées dans un corps plus grand, fournissent une date quand on additionne leur valeur numérique (1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000). Pour calculer la date cachée dans un chronogramme, on en extrait les lettres numérales, on les range par ordre décroissant de grandeur et on en fait la somme.

500 __ \$a Date d'après le chronogramme à la p. 193: "Ipso anno tertio saeculo typographiae DIVINO a VIXILIO a germanis Inventae"
Les lettres numériques, classées par ordre décroissant de grandeur, sont MDCLLVVVVIIIIIIIII ; la somme est 1740 (LL = 100 ; VVVV = 20 ; IIIIIIIII = 10)

Mention de date très longue. Si la date qui figure sur le document est très longue, on peut la remplacer par une mention normalisée entre crochets. Dans ce cas, on mentionne la source en note et on indique sous quelle forme la date y apparaît. On peut aussi, toujours en note, transcrire la date diplomatiquement.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c [1507]
 500 __ \$a La date au colophon est "Anno gratiae millesimo quingentesimo septimo die vero decimotavo Maii"

Date fictive ou erronée. Si on sait que la date qui figure sur le document est fictive ou erronée, on ajoute la date rectifiée entre crochets. On justifie cette rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on applique les règles de (LA) 4A4.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c DMLII [i.e. 1552]
 260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1703 [i.e. 1730]

Si la date de publication provient de la page de titre mais qu'une date ultérieure figure dans une autre source, on ajoute la date ultérieure entre crochets comme rectificatif. On explique en note qu'il ne s'agit pas de la rectification d'une erreur typographique.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1786 [i.e. 1788]
 500 __ \$a Sur la page de titre: "1786"; dans le colophon: "réimprimé en 1788"

Calendriers non chrétiens⁸. Si la date correspond à un calendrier non chrétien, on ajoute (si nécessaire), entre crochets, la date dans sa forme moderne. On peut donner des explications en note.

⁸ Quelques ères non chrétiennes:

Calendrier	Commence en ... (an 1 = ...)	Remarques
- juif:	3761 av. J.-C.	L'année débute en octobre.
- romain:	753 av. J.-C.	L'année débute en mars.
- musulman:	622	L'année est un peu plus courte que celle du calendrier grégorien. Conversion plus complexe.
- julien:	on rencontre deux années de départ: - ère romaine, calculée "ab urbe condita": 753 av. J.-C.	Introduite en 46 av. J.-C. L'année débute en mars.
	- ère chrétienne, "anno domini": 1	L'année ne débute pas forcément le 1 ^{er} janvier.
- grégorien:	1	Introduit en 1582 mais de nombreux pays continuent à utiliser le calendrier julien et n'adoptent le calendrier grégorien que bien plus tard.
- révolutionnaire:	1792	Adopté en octobre 1793, de manière rétrospective. L'année débute le 22 septembre.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c an 7 [1798 ou 1799]

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c an 3 [1795]

500 __ \$a Date sur la page de titre: ventôse an 3

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1488

500 __ \$a Date sur la page de titre: prid. Kal. Dec. [30 novembre] 1488

Si le document porte les deux dates, on les donne les deux, séparées d'une virgule, espace:

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c an VII, 1798

Date du calendrier révolutionnaire, suivi de celle de l'ère chrétienne

Tableau de concordance entre les calendriers républicain et grégorien

An{	Ère républicaine	I	II	III*	IV	V	VI	VII*	VII	IX	X	XI*	XII	XIII	XIV
	Ère grégorienne	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1 ^{er} vendémiaire	septembre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 ^{er} brumaire	octobre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 ^{er} frimaire	novembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1 ^{er} nivôse	décembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
Ère grégorienne		1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806
1 ^{er} pluviôse	janvier	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	22	21	Reprise du calendrier grégorien
1 ^{er} ventôse	février	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20	
1 ^{er} germinal	mars	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22	
1 ^{er} floréal	avril	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1 ^{er} prairial	mai	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1 ^{er} messidor	juin	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	
1 ^{er} thermidor	juillet	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	
1 ^{er} fructidor	août	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	

Dates selon l'ancien style/nouveau style

Si on sait que la date de publication correspond à l'ancien style (au calendrier julien), on saisit entre crochets la date correspondante dans le nouveau style (calendrier moderne), sans corriger le jour ou le mois (s'ils sont mentionnés). En cas de doute, on s'abstient.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1606 [i.e. 1607]

En présence de deux dates consécutives sur le document, une qui correspond à l'ancien style, l'autre au nouveau, on les transcrit toutes les deux, séparées par une barre oblique. On ajoute entre crochets la date qui correspond au calendrier moderne.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1690/1 [i.e. 1691]

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1690/1691 [i.e. 1691]

(LA) 4D3. Si la date de publication ne figure pas dans le document, mais qu'on la connaît, on la saisit entre crochets. N'importe quelle source peut être utilisée pour déterminer la date de publication. Toutefois, il est recommandé d'utiliser à cette fin des bibliographies et des

ouvrages de référence dont la fiabilité est reconnue. On mentionne la source en note, ainsi que toute explication jugée nécessaire.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c [1568]
500 __ \$a Date de publication d'après Vischer

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c [1568]
500 __ \$a Date de publication d'après Vischer; VD16 indique de manière erronée
1567

(LA) 4D4. Une date de publication probable peut être déterminée à l'aide de n'importe quelle source à disposition. Les explications nécessaires sont données en note.

Si une date figure en évidence sur la page de titre et que cette date ne correspond pas clairement à la date de publication, on la transcrit dans la zone du titre et de la mention de responsabilité ou en note.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c [1794?]
500 __ \$a "25, December 1794" – en haut de la page de titre

(LA) 4D5. Si on ne trouve pas de date de publication pour le document, on mentionne toujours une année probable ou approximative, en se conformant aux indications suivantes:

[1560?]	date de publication probable
[ca. 1560]	date de publication approximative
[ca. 1560?]	date de publication approximative probable
[avant 1479]	date antérieure à
[après le 21 août 1479]	date postérieure à
[1727 ou 1728]	l'une ou l'autre date
[entre 1693 et 1703]	période certaine
[entre 1693 et 1703?]	période probable
[167-]	décennie certaine
[167-?]	décennie probable
[16--]	siècle certain
[16--?]	siècle probable

(LA) 4D6. En présence d'ouvrages en plusieurs volumes dont la parution s'étend sur plusieurs années, on mentionne la date de publication du premier volume paru et celle du dernier volume paru, en les reliant par un trait d'union.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1513-1524

La date de publication des différents volumes peut être mentionnée en note. Cette note est surtout utile quand l'ordre des numéros de volumes ne correspond pas à l'ordre des dates de publications.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1550-1564
500 __ \$a Vol. 1: 1561; vol. 2: 1564; vol. 3: 1562; vol. 4: 1560

(LA) 4D7. Si les pages de titre de certains volumes d'un document portent des dates de publication différentes de celles qui correspondent à l'ensemble de l'ouvrage, on mentionne ces dates divergentes en note. Toutefois, si l'une de ces dates est plus pertinente que celle qui correspond à l'ensemble de l'ouvrage, on la saisit comme rectification (voir (LA) 4D2).

(LA) 4E. Lieu d'impression ou de fabrication, nom de l'imprimeur et date d'impression

Si le document contient, en plus de l'adresse de l'éditeur, libraire ou imprimeur et de la date de publication des indications désignant l'adresse de l'imprimeur et la date d'impression, ces indications sont données entre parenthèses après la date de publication.

Si cette mention d'impression figure de plein droit dans l'adresse bibliographique, on peut la saisir en zone 260 \$b.

Les règles pour la saisie de l'adresse et de la date d'édition s'appliquent par analogie aussi au lieu d'impression (\$e), au nom de l'imprimeur (\$f) et à la date d'impression (\$g).

260 __ \$a Imprimé à Paris : \$b pour Galliot du Pré, marchand libraire . . . , \$c 1543 \$e ([Paris] : \$f par maistre Pierre Vidoue, \$g 1544)
Le lieu d'impression ne figure pas dans le document. Comme il est connu avec certitude, il a été restitué entre crochets

260 __ \$a A Lausanne : \$b chez François Grasset : de l'imprimerie de Jean Zimmerli, \$c 1760

Si la date d'impression diffère de la date de parution, qu'on la connaît mais qu'elle ne figure pas dans le document, on la saisit entre crochets.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1786 \$e (. . . : \$f . . . , \$g [1788])
La date d'impression est connue et différente de la date d'édition figurant dans le document. On donne la date d'impression entre crochets

Si la date d'impression diffère de la date de publication, qu'elle figure dans le document, mais qu'elle est erronée, on la transcrit telle quelle et on la rectifie entre crochets.

260 __ \$a . . . : \$b . . . , \$c 1786 \$e (. . . : \$f . . . , \$g 1798 [i.e. 1789])
La date d'impression diffère de la date de publication, elle figure dans le document, mais elle est erronée: on la donne telle quelle figure et on la rectifie entre crochets

Toute explication relative à la date d'impression peut être donnée en note.

Exemple d'adresse bibliographique complexe et solutions possibles

Description du document

1er feuillet (aa ₁ recto)	page de titre de l'index, contient des informations sur le titre
6ème feuillet (aa ₆ recto)	marque d'imprimeur de Kerver, pas d'adresse bibliographique
7ème feuillet (a ₁ recto)	substitut de la page de titre portant la marque d'éditeur de Petit, des informations sur le titre et une mention d'éditeur sans date
204ème feuillet (B ₆ verso)	colophon, mention d'impression avec date.

260 __ \$a Venales reperiuntur Parisiis : \$b in vico sancti Jacobi ad intersignium Leonis Argentei [Jean Petit], \$c [1498] \$e (impressum Parrhisiis : \$f opera magistri Georgii Wolff Thielmannique Kerver, \$g 1498)
500 __ \$a Marque d'éditeur de Jean Petit sur f. a₁ r^o, marque d'imprimeur de Thielmann Kerver sur f. aa₆ r^o

500 __ \$a Date du colophon: anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo
octavo XVIII Kalendas decembres

(LA) 5. Zone de la collation (300)

Sommaire:

- 5A. Règle préliminaire
- 5B. Nombre d'unités matérielles
- 5C. Mentions d'illustration
- 5D. Dimensions et format
- 5E. Mention du matériel d'accompagnement

(LA) 5A. Règle préliminaire

(LA) 5A1. Ponctuation

[Voir 2.5A1.](#)

(LA) 5A2. Sources d'information

[Voir 2.5A2.](#)

(LA) 5B. Nombre d'unités matérielles (\$a)

Publications en une seule unité physique

(LA) 5B1. Règle générale

On indique le nombre total de feuillets, de pages ou de colonnes en fonction du document. Si les feuillets du document sont numérotés des deux côtés, ou imprimés des deux côtés mais pas numérotés, on indique le nombre d'unités matérielles en terme de pages. Si seul un côté des feuillets du document est numéroté, ou si seul un côté des feuillets est imprimé et que ces feuillets ne sont pas numérotés, on indique le nombre d'unités matérielles en termes de feuillets. Si les feuillets sont numérotés et ne sont imprimés que d'un côté, on le mentionne en note. Le terme de colonne n'est utilisé que si chaque page contient effectivement plusieurs colonnes et que ces colonnes sont numérotées. Si le document contient des séquences de feuillets, de pages et/ou de colonnes, chaque séquence est mentionnée de manière distincte, suivie du terme approprié.

Par nombre total de feuillets, etc., on entend le nombre indiqué sur le dernier feuillet, etc., numéroté. Ce nombre constitue la base de la mention de la pagination (ou foliotation). Les adjonctions éventuelles sont faites selon les règles de (LA) 5B3. On respecte les séquences en chiffres arabes et en chiffres romains en utilisant les majuscules pour les chiffres romains. Si les feuillets ou les pages d'un document ne sont pas désignés par des nombres mais par des lettres, on transcrit la première et la dernière lettre, suivies des abréviations f. ou p. On utilise les chiffres arabes pour indiquer le nombre de pages (ou de feuilles) des documents qui ne sont numérotés ni en chiffres arabes ni en chiffres romains, ou dont les numéros sont écrits en toutes lettres.

300 __ \$a X, 32 p., 86 f.

300 __ \$a LXIII, [1] p.

300 __ \$a XII, 120 f.

300 __ \$a 381 col.

300 __ \$a P. a-h

300 __ \$a 65 p.

500 __ \$a Les pages sont numérotées en toutes lettres de "un" à "soixante-cinq"

(LA) 5B2. Feuille imprimée pliée

Si on a affaire à une feuille pliée en deux (pour obtenir 4 pages), on indique le nombre d'unités matérielles de la même manière que pour un volume. Cette règle s'applique même si une seule des quatre pages est imprimée. Pour tous les autres cas de feuilles imprimées, voir les règles (LA) 5B14-5B15.

(LA) 5B3. Pages ou feuillets non numérotés

Si des pages ou des feuillets non numérotés (imprimés ou blancs) ne font pas partie d'une séquence numérotée, on les compte en utilisant le terme de la séquence numérotée. Si le cas n'est pas clair, on les compte comme des pages, sauf s'ils ne sont imprimés que d'un côté: dans ce cas, on les compte comme des feuillets. On saisit le nombre obtenu en chiffres arabes, entre crochets.

On ne compte pas parmi les pages non paginées les planches et frontispices gravés non compris dans les cahiers imprimés (hors signature).

Pour les pages blanches, on ne détaille pas l'alternance des pages blanches et des pages imprimées quand la séquence blanche n'est que d'une page (par exemple le verso de la p. de titre, ou pour le verso de la dernière page imprimée du volume).

Les feuillets blancs manquants dont on suppose l'existence uniquement à cause de la signature et dont la présence dans d'autres exemplaires du même document n'est pas attestée, ne sont pas pris en compte. On indique en revanche les pages blanches en tête et en fin de volume, mais uniquement si on peut établir qu'ils font (ou devraient faire) partie de la feuille d'impression.

300 __ \$a [8], 328 p.

300 __ \$a [2], 328, [6] p.

300 __ \$a III, [1], 88 p.

300 __ \$a 64 p., [2], 16 f.

Les feuillets non numérotés introduisent la deuxième séquence numérotée

300 __ \$a 64, [4] p., 16 f.

Les feuillets non numérotés ne sont pas reliés à une séquence numérotée et l'un d'eux au moins est imprimé au verso

300 __ \$a [2 bl., 14], 368 p.

le 1^{er} f. blanc constitue le 1^{er} f. d'un cahier liminaire de 8 f., ou 16 p.)

300 __ \$a 366, [2 bl.] p.

(le dernier f., blanc, est le dernier du cahier Z, comportant 8 f., ou 16 p.)

300 __ \$a XVI, 367 p.

(et non XVI, 367, [1 bl.] p.)

300 __ \$a XVI, 365, [3 bl.] p.

Les pages ou feuillets qui interrompent une séquence numérotée sont traités de la manière suivante.

300 __ \$a 200, [8] p., p. 201–232

Si le nombre de pages blanches est peu important, on peut également les mentionner selon (LA) 5B7.

Pour un traitement plus détaillé des pages ou feuillets blancs, voir (LA) 5B7.

(LA) 5B4. Pages d'errata

Les pages d'errata incluses dans le document (mais pas les feuilles volantes imprimées après coup), sont décrites de la même manière que les autres pages du document. On signale leur présence en note (voir (LA) 7C16).

300 __ \$a 136, [2] p.

500 __ \$a Errata à la p. [137]

(LA) 5B5. Annonces publicitaires

Les pages qui ne contiennent que des annonces publicitaires (par exemple un catalogue de librairie) peuvent être incluses dans la mention du nombre d'unités matérielles ou en note, lorsqu'elles font manifestement partie du document. C'est le cas lorsqu'elles sont incluses dans la pagination, ou imprimées sur des pages contenues dans un des cahiers du document ou dans un cahier séparé qui fait indubitablement partie du document, ou lorsqu'on sait qu'elles figurent dans d'autres exemplaires.

300 __ \$a 121, [3] p.

500 __ \$a Annonces publicitaires à la fin, p. [1–3]

300 __ \$a 124, 8 p.

Les annonces sont imprimées dans un cahier numéroté séparément, et

relié après le document
500 __ \$a Annonces publicitaires à la fin, p. [1]–8

Si la bibliothèque estime que la description de ces pièces est nécessaire, elle peut créer des notices analytiques.

(LA) 5B6. Plusieurs séquences numérotées

Si le document présente plusieurs séquences numérotées, on les mentionne toutes. On donne en note les explications nécessaires.

300 __ \$a XXII, 34, IV, 24, II, 20, 18 p.

Si ce n'est pas possible, on choisit l'une des options suivantes:

- a) On indique le nombre total de pages ou de feuillets entre crochets, suivi de l'expression "pagination multiple" ou "foliotation multiple" entre parenthèses.

300 __ \$a [1024] p. (pagination multiple)

300 __ \$a [256] f. (foliotation multiple)

- b) On saisit la mention spécifique du type de document.

300 __ \$a 1 t. (pagination multiple)

300 __ \$a 1 portefeuille

Si on retient une de ces options, on peut indiquer toutes les séquences numérotées en note.

Si la séquence numérotée constitue une partie d'une séquence plus large (par exemple un volume d'un ouvrage en plusieurs volumes) ou si on a l'impression que le document est incomplet (voir (LA) 5B12), on indique les numéros du premier et du dernier feuillet (pages ou colonnes). Le terme ou l'abréviation correspondant précède habituellement les numéros (pages, feuillets ou colonnes).

300 __ \$a F. 81-94

300 __ \$a P. 713-797

Partie d'un ouvrage plus important

300 __ \$a [2], 713-797, [1] p.

Document complet, par ex. tiré à part

Cas particulier: la séquence en chiffres arabes prolonge la séquence en chiffres romains:

300 __ \$a XII, 13-176 p.

Le document est paginé comme suit: [i]-xii, 13-176

(LA) 5B7. Mentions plus détaillées et rectifications

S'il s'avère nécessaire de donner plus d'informations sur la pagination, la foliotation ou les pages ou feuillets blancs, on peut, par exemple, spécifier que les pages, ou feuillets, sont blancs ou étendre la mention du nombre d'unités matérielles en ajoutant les données supplémentaires à la suite, entre parenthèses. Les mentions plus longues ou plus détaillées sont faites en note.

300 __ \$a 91, [1 bl.] f.

Le dernier feuillet est blanc

300 __ \$a [2 bl.], VI, [4], 246 p.

Le premier cahier commence par deux pages blanches

300 __ \$a [8], 265, [1 bl.] p.

Le dernier cahier se termine par une page blanche

300 __ \$a XIV, [2 bl.], 123, [1 bl., 12] p.

La première séquence se termine par deux pages blanches, la deuxième commence par une page blanche

300 __ \$a 200, [8 bl.] p., p. 201-232

Huit pages blanches interrompent une séquence numérotée

300 __ \$a 215 p. (p. [205]-[206] bl.)

300 __ \$a [1], 620 [i.e. 622], [5] p.

500 __ \$a Pages non numérotées entre les p. 261 et 262, entre les p. 450 et 451 un feuillet blanc? découpé, entre les p. 456 et 457 il manque du texte, les numéros de page 543-544 ont été sautés, entre les p. 588 et 589 un f. numéroté 589 collé (verso non numéroté), le numéro de page 616 est répété

Si on sait que le nombre désignant la dernière unité (page, feuillet, colonne) d'une séquence est erroné, on transcrit le nombre erroné. On le fait suivre du nombre rectifié entre crochets. On peut également transcrire les séquences de manière à faire apparaître l'origine de l'erreur. On peut donner des explications supplémentaires en note.

300 __ \$a XIV, 823 [i.e. 328] p.

500 __ \$a La page 328 est numérotée 823 par erreur

300 __ \$a 252 [i.e. 264] p.

500 __ \$a Les numéros de page 221-232 sont répétés

(LA) 5B8. Pas de numérotation

Si le document entier n'est ni paginé ni folioté, on compte les pages ou les feuillets. Le total est saisi entre crochets. On compte depuis la première page du premier cahier jusqu'à la dernière page du dernier cahier, en respectant les règles de (LA) 5B3. On inclut les pages ou feuillets blancs.

300 __ \$a [104] p.

300 __ \$a [88] f.

(LA) 5B9. Planches

Les planches gravées sont le plus souvent imprimées séparément ; elles ne font pas partie des cahiers imprimés et sont ajoutées à ces derniers. On indique à la suite de la dernière séquence paginée ou foliotée le nombre de planches figurant hors séquence imprimée, que ces planches soient regroupées ou dispersées dans le document. Si les planches ne sont pas numérotées, on met le nombre entre []. Si deux planches sont imprimées sur un même feuillet (recto/verso), on compte 2 planches. On peut au besoin donner en note des détails relatifs à la nature des illustrations.

Les frontispices et les titres gravés, qui jouent un rôle particulier, peuvent être signalés séparément, de manière à ne pas les confondre avec les planches.

300 __ \$a [8], 236 p., front., [4] pl.

300 __ \$a 268 p., XII f. de pl.

Les planches sont numérotées en chiffres romains

Exemples de note:

500 __ \$a L'illustration consiste en 1 carte dépl., 2 portraits, et 12 f. de pl.

500 __ \$a Un frontispice et six planches gravées par Chovin (Anthony Chovin)
d'après Cochin (Charles-Nicolas Cochin)

N. B. : Dans tous les cas, en ajoute en plus en \$b la mention "ill." ou "ill. en couleurs".

(LA) 5B10. Feuilles dépliantes

Les feuilles dépliantes sont mentionnés comme tels. Les règles de (LA) 5B9 s'appliquent également dans ce cas.

300 __ \$a 122 f. dépl.

300 __ \$a 230 p., 25 pl. (certaines dépliantes)

(LA) 5B11. Bifeuillets (feuilles doubles)

Si des pages ou des feuilles numérotés sont imprimés sur des bifeuillets (cas par ex. des livres orientaux de format traditionnel), on les mentionne suivant leur numérotation comme des pages ou des feuilles. Les bifeuillets non numérotés sont comptés comme des pages (deux pages imprimées par bifeuillet) ou comme des feuilles (une page imprimée par bifeuillet). La présence de bifeuillets est systématiquement mentionnée en note.

300 __ \$a [36] p.

500 __ \$a Imprimé sur des bifeuillets

300 __ \$a [18] f.

500 __ \$a Imprimé sur 18 bifeuillets

(LA) 5B12. Exemplaires incomplets

RERO: On donne, dans la mesure du possible, la collation d'un exemplaire complet, sans tenir compte des lacunes. De petites lacunes peuvent être mentionnées dans la note de la notice d'exemplaire. Dans ce cas, et si l'ouvrage n'est pas catalogué à l'exemplaire, on ajoute une zone 019:

019 __ \$a "Collation à compléter par une bibliothèque qui possède l'exemplaire complet" \$9 . .

(LA) 5B13. Feuilles, rouleaux, boîtes, portefeuilles, etc.

Pour un document qui se présente sous une autre forme qu'un volume (feuille, rouleau, boîte, portefeuille, etc.), on saisit une indication de type de document adéquate, précédée du chiffre arabe "1". Si le document est paginé ou folioté, on peut le mentionner entre parenthèses à la suite. S'il n'est pas paginé, on peut l'ajouter entre crochets.

300 __ \$a 1 portefeuille ([26] f.)

(LA) 5B14. Feuilles imprimées (placards, dépliants) (voir aussi (LA) 5B2)

Un document constitué d'une feuille imprimée et qui est destiné à être utilisé non plié (qu'il se présente ou non sous forme pliée actuellement ou au moment de sa publication) est décrit comme une feuille ou un placard⁹.

300 __ \$a 1 feuille

300 __ \$a 1 placard

Les dépliants et leporellos (feuilles pliées en accordéon) sont décrits comme suit.

300 __ \$a 1 dépliant ([6] p.)

Feuille imprimée des deux côtés et pliée en accordéon

Documents en plusieurs unités matérielles

(LA) 5B15. Si un document est publié en plusieurs unités matérielles, la désignation de ces unités est précédée par un chiffre arabe indiquant leur nombre, sans compter le matériel d'accompagnement (voir (LA) 5E).

On évitera si possible d'utiliser le terme de volume qui renvoie à une unité physique. On lui préférera les termes relatifs aux unités bibliographiques: tomes, parties, etc.

300 __ \$a 3 t.

300 __ \$a 2 portefeuilles

300 __ \$a 5 feuilles (versos blancs)

⁹ On entend par "placard" un "écrit qu'on affiche sur un mur, un panneau, pour donner un avis au public" (*Petit Robert*).

Si le document paraît en plusieurs fascicules destinés à être reliés en un ou plusieurs volumes, on indique le nombre de pages, de feuillets ou de volumes de l'ensemble définitivement constitué. On mentionne en note que l'ouvrage a paru en plusieurs fascicules.

Si les différentes parties de l'exemplaire en main ont été reliées en nombre différent de volumes, on l'indique dans la notice d'exemplaire.

300 __ \$a 6 t.
Item 6 t. reliés en 3 vol.

(LA) 5B16. Si le nombre d'unités matérielles effectivement parues diffère de la numérotation attribuée par l'éditeur, on le mentionne en note, sauf si on saisit la numérotation du document dans une note "contient".

300 __ \$a 5 vol.
500 __ \$a Les volumes sont numérotés: 1, 2A, 2B, 2C, 3

300 __ \$a 5 vol.
500 __ \$a La page de titre du vol. 5 porte la numérotation "Vol. 5-8"

(LA) 5B17. Pour les documents divers qui ont été publiés sous forme de dossiers ou qui ont été réunis sous cette forme par la bibliothèque, comme par exemple des pamphlets, des placards, des coupures de presse, des cartes (voir (LA) 0B2), on utilise le terme "pièces". Les différentes pièces peuvent être décrites de manière plus détaillée en note.

300 __ \$a Ca. 6700 pièces
500 __ \$a Pamphlets, placards, manuscrits, photographies, etc.

(LA) 5B18. Si les différentes parties d'un document présentent une pagination continue, on la mentionne entre parenthèses à la suite du nombre d'unités.

300 __ \$a 8 t. (894 p.)

Les séquences de numérotation préliminaires ne sont pas mentionnées dans la zone de la description matérielle, à moins que seul le premier volume ne présente une telle séquence. On peut indiquer l'entier des séquences en note.

300 __ \$a 3 t. (XX, 804 p.)
Seul le premier tome contient une séquence préliminaire numérotée

300 __ \$a 3 t. (804 p.)
500 __ \$a T. 1 (XX, 202 p.) ; t. 2 (XX p., p. 203-512) ; t. 2 (XXI, [1] p., p. 513-804)

(LA) 5B19. Si la numérotation des pages n'est pas continue, on pourra indiquer la numérotation de chaque partie, au choix, entre parenthèses à la suite du nombre d'unités, ou en note.

300 __ \$a 2 portefeuilles (12, 18 f.)
300 __ \$a 5 t. (32, 36, 48, 36, 18 p.)
300 __ \$a 3 t. (V, [1], 31, [1] p.) (VI, 32 p.) (III, [1], 49, [1] p.)
300 __ \$a 2 parties (XXXVI, 296 p.) (VI, 291, [1] p.)

(LA) 5B20. Si un document qui devait être publié en plusieurs parties cesse de paraître (ou qu'il semble qu'il ait cessé de paraître), on décrit le document incomplet tel quel (en indiquant le nombre de pages pour un tome unique ou le nombre de tomes pour un document en plusieurs volumes, par exemple). On donne les explications nécessaires en note.

300 __ \$a 2 t.
500 __ \$a A cessé de paraître?

300 __ \$a 627 p.
500 __ \$a Le t. 2 n'a jamais paru

(LA) 5C. Mentions d'illustration (\$b)

(LA) 5C1. On signale les illustrations par l'abréviation "ill.". Les illustrations de moindre importance peuvent être ignorées. Les éléments de décoration (vignettes, encadrement de titres, marques d'imprimeur) ne sont pas considérés comme des illustrations. Une ornementation importante peut cependant être mentionnée en note (voir (LA) 7C10).

300 __ \$a 8 t. : \$b ill.

300 __ \$a 492 p. : \$b ill.

300 __ \$a 246 p., 32 pl. : \$b ill.

On peut mentionner la technique graphique utilisée.

300 __ \$a . . . : \$b ill. (gravures sur bois)

300 __ \$a . . . : \$b 30 ill. (eaux-fortes)

(LA) 5C2. Si on estime que les catégories d'illustrations méritent d'être détaillées, on peut le faire en énumérant les termes correspondants: arbres généalogiques, blasons, cartes, diagrammes, fac-similés, formulaires, musique, plans, portraits (utilisé aussi bien pour les portraits individuels que pour les portraits de groupes), tableaux, etc. L'abréviation "ill." est remplacée par un ou plusieurs de ces termes s'il s'agit des seules catégories d'illustrations présentes dans le document.

300 __ \$a 492 p. : \$b cartes

Les catégories d'illustrations sont en revanche précédées de l'abréviation "ill.", s'il ne s'agit pas des seules catégories d'illustrations présentes dans le document.

300 __ \$a 492 p. : \$b ill., cartes, plans

(LA) 5C3. On peut mentionner qu'une partie ou toutes les illustrations sont en couleur.

300 __ \$a . . . : \$b ill. en couleur

300 __ \$a . . . : \$b ill., cartes en couleur, portraits (certains en couleur)

300 __ \$a . . . : \$b ill. (certaines en couleur), cartes, plans

Les illustrations coloriées à la main ne sont pas signalées comme illustrations en couleur, sauf si le document a été édité avec les illustrations coloriées à la main. Un coloriage spécifique à l'exemplaire en main se mentionne en note sur l'exemplaire (voir (LA) 7C10 et (LA) 7C18).

(LA) 5C4. Si un document est constitué uniquement ou essentiellement d'illustrations, on le mentionne à l'aide des expressions "tout en ill." ou "principalement des ill.". S'il s'agit essentiellement d'une catégorie d'illustrations (voir (LA) 5C2), on remplace l'expression "ill." par le terme correspondant.

300 __ \$a 518 p. : \$b tout en ill.

300 __ \$a 224 p. : \$b entièrement gravé

300 __ \$a 518 p. : \$b principalement des cartes

(LA) 5D. Dimensions et format (\$c)

(LA) 5D1. On indique le format de la manière suivante: 2°, 4°, 8°, 12°, 16°, etc. L'indication 1° désigne les documents in plano (c'est-à-dire constitués de feuilles non pliées).

- 300 __ \$a . . . : \$b . . . ; \$c 4°
300 __ \$a 2 parties ([6], 227, [8], [1 bl.] p.) (146, [6] p., front., [26] f. de pl. dépl.) :
 \$b ill. ; \$c 2°
300 __ \$a [18], 1020, [12] p. ; \$c 4°
300 __ \$a 3 t. : \$b ill. ; \$c 8°
300 __ \$a 231, [1 bl.], 29, [2], [1 bl.] p., [6] f. de pl. dépl. ; \$c 12°
- 300 __ \$a . . . : \$b . . . ; \$c 4° et 8°
500 __ \$a Il ne s'agit pas d'un in-douze mais d'un document constitué à la fois de
 feuilles pliées in-quarto (pontuseaux horizontaux) et de feuilles pliées in-
 octavo (pontuseaux verticaux)

(LA) 5D2. Si la largeur d'un volume est supérieure à sa hauteur (document oblong ou format à l'italienne) ou inférieure à la moitié de sa hauteur (document barlong ou format à la française), on indique oblong ou barlong.

- 300 __ \$a . . . : \$b . . . ; \$c 8° oblong
300 __ \$a . . . : \$b . . . ; \$c 8° barlong
300 __ \$a 2 t. rel. en 1 vol. : \$b ill. ; \$c 4° oblong

(LA) 5D3. Feuilles imprimées

On indique la hauteur et la largeur d'une feuille non pliée.

- 300 __ \$a 1 feuille : \$b . . . ; \$c 48 x 30 cm

Pour les dépliants et les leporellos (feuilles pliées en accordéon), on indique uniquement la hauteur de la feuille pliée.

- 300 __ \$a 1 leporello ([6] p.) ; \$c 18 cm

(LA) 5E. Mention du matériel d'accompagnement (\$e)

(LA) 5E1. On parle de matériel d'accompagnement (voir aussi le manuel de catalogage RERO, [Annexe D](#)) lorsque le livre constitue la majeure partie du document. S'il est impossible de déterminer quelle partie prédomine, il faut envisager de cataloguer le document comme une publication en plusieurs volumes / plusieurs parties.

Le matériel d'accompagnement est édité en même temps (ou presque) que le livre et est destiné à être utilisé avec lui. Le nombre d'unités matérielles est indiqué en chiffres arabes. Le matériel d'accompagnement est désigné par une expression qui indique sa nature.

300 __ \$a 272 p. : \$b ill. ; \$c 8° + \$e 1 liste de prix

On ajoute entre parenthèses toute précision utile relativement au matériel d'accompagnement.

300 __ \$a 212 p. : \$b ill. ; \$c 8° + \$e 1 atlas (38 p., 19 cartes en couleur ; 2°)

300 __ \$a 272 p. : \$b ill. ; \$c 4° + \$e 1 carte en couleur (65 x 40 cm)

Le matériel d'accompagnement peut également être décrit ou mentionné en note (voir (LA) 7C11).

Pour la description des catalogues de livres d'éditeur, voir (LA) 5B5.

(LA) 6. Zone de la collection (490)

On trouve rarement des titres de collection dans les imprimés anciens. Attention par conséquent à bien distinguer les véritables titres de collection des compléments du titre propre ou des autres titres. S'il s'agit d'authentiques titres de collection, on se référera au manuel de catalogage RERO ([chap. RERO 13.4](#)) et à ([LA](#)) [Annexe C](#) de ce chapitre).

(LA) 7. Zone des notes (5xx)

Sommaire:

7A. Règles générales

7B. Règle préliminaire

7C. Notes

(LA) 7A. Règles générales

Si le document à cataloguer ne peut pas être identifié clairement par les zones qui précèdent, on mentionne en note tous les éléments nécessaires à une identification sans ambiguïté.

Lorsque cela s'avère pertinent, on peut également renvoyer à des descriptions détaillées dans d'autres catalogues ou bibliographies (voir (LA) 7C14).

Les notes permettent de justifier des entrées supplémentaires, par exemple aux noms de personnes, titres, ou à la provenance.

Les notes sont en général facultatives. Les cas où elles sont obligatoires sont mentionnés dans les règles.

(LA) 7B. Règle préliminaire

(LA) 7B1. Sources d'information

Les informations mises en note peuvent être tirées de n'importe quelle source pertinente. Les crochets ne sont utilisés que pour les adjonctions à l'intérieur de citations.

(LA) 7B2. Forme des notes

Ordre de succession des informations. Si les informations se rapportent aux zones de la description bibliographique, elles sont transcrites dans l'ordre de succession de ces zones, avec la ponctuation appropriée.

- 500 __ \$a Ed. par le chirurgien Barthélemy Saviard, auquel l'auteur avait remis sa relation de voyage
- 500 __ \$a Achevé d'imprimer pour la première fois le 1er mai 1695
- 500 __ \$a La page de titre spéciale porte: De l'esprit et des rois : trois dialogues
- 500 __ \$a La page de titre du t. 2 porte: Decretales Gregorii papae IX / a Petro et Francisco Pithoeo J.C. ad veteres manuscriptos codices restitutaе, et notis illustratae
- 500 __ \$a Adresse du fasc. 22: A Paris : chez Garnery : [chez] Ant. Aug. Renouard : et à la Librairie d'Education ; à Paris et à Strasbourg : chez les frères Levrault, an XI [1802 ou 1803]

Citations. Une citation tirée du document ou d'une autre source doit être mise entre guillemets. Toute citation doit être accompagnée de la mention de sa source, sauf si cette source est la page de titre.

- 500 __ \$a Egalement paru sous le titre "Evangile nouveau du cardinal Palavicin", d'après Barbier
- 500 __ \$a Titre du frontispice gravé: "Louvois en jugement"
- 500 __ \$a La p. de titre porte: "En riant quelquefois on dit la vérité, // Tel contrefait le fol qui souvent est bien sage, // Il faut reprendre ainsi, car le libre langage, // Est pris pour un injure, et non pas charité"

(LA) 7C. Notes

Les pages qui suivent offrent un aperçu des notes possibles; on peut rédiger d'autres notes si on le désire. L'usage spécifique de la plupart de ces notes a déjà été abordé lors de la description des zones précédentes. Les notes se font dans l'ordre où elles apparaissent dans les règles qui suivent. Toutefois, si une note particulière est d'importance primordiale, on peut la mettre au début.

(LA) 7C1. Nature, portée, etc. d'un document (500)

Des notes à ce sujet sont faites lorsqu'elles permettent de développer ou d'expliquer un titre propre ou un complément du titre.

500 __ \$a Annonce

500 __ \$a Prospectus pour: L'Encyclopédie. Paris, 1750

(LA) 7C2. Titre original, traduction ou adaptations ; langue du document (500)

Titre original (500). Si on connaît le titre original d'une traduction ou d'une adaptation, on le saisit en note. On saisit manuellement le texte d'introduction "Traduit de" ou "Adapté de".

500 __ \$a Traduit de: Gulliver's travels

500 __ \$a Traduit de: Der goldne Spiegel, oder, die Könige von Scheschian

500 __ \$a Traduit de: The history of the decline and fall of the Roman Empire

500 __ \$a Constitué en partie d'une trad. de: Le déserteur, de M.J. Sedaine

500 __ \$a Adaptation de: Breviarium monasticum

500 __ \$a Adapté de Goldoni par Jean-François Cailhava de l'Estendoux

Si un ouvrage contient plusieurs œuvres traduites ou adaptées, chaque titre original est saisi dans une zone 500 séparée

La langue du document ou le fait qu'il s'agisse d'une traduction ou d'une adaptation est signalé en note, à moins que ces informations ne se dégagent déjà de la description bibliographique.

500 __ \$a Textes parallèles latin et anglais

500 __ \$a Texte anglais avec trad. latine et française

500 __ \$a Adaptation du texte latin par l'auteur

(LA) 7C3. Source du titre propre (500)

On mentionne systématiquement la source du titre propre lorsqu'il est tiré d'un substitut de la page de titre.

500 __ \$a Titre de départ

500 __ \$a Titre tiré du colophon

500 __ \$a Titre tiré de l'incipit, f. [2] r°

(LA) 7C4. Variantes du titre (500)

Les titres, autres que le titre propre, qui proviennent du document sont transcrits en note.

500__ \$a Le frontispice gravé placé en tête du t. 1 porte le titre: Insectes d'Europe peints d'après nature par M. Ernst

500__ \$a Le titre gravé porte: Lapidex celeberrimorum virorum sententia diluvii universalis testes ... = Sammlung von Merckwürdigkeiten der Natur und den Alterthümern des Erdbodens zum Beweis einer allgemeinen Sündfluth nach der Meynung der berühmtesten Maenner aus dem Reiche der Steine gewiesen

500__ \$a Faux titre: Riverius contractus

Titre sous lequel l'œuvre est citée - titre conventionnel (500)

Si on connaît le titre sous lequel une œuvre est citée dans les ouvrages de référence, on saisit ce titre en note.

500__ \$a Titre conventionnel: Digestum vetus

500__ \$a Titre conventionnel grec: Hetairikoi dialogoi

500__ \$a Titre conventionnel latin: Dialogi meretricii

Si on souhaite créer un accès aux variantes du titre, on peut ajouter une zone 246 3_.

Transcription diplomatique de la page de titre. Si on le souhaite, on peut saisir la transcription diplomatique de la page de titre ou d'une partie de la page de titre en note (zone 246 3_ – avec entrée dans l'index des titres – et zone 500 – sans entrée dans l'index des titres) pour reproduire l'ordre exact des éléments de la page de titre, notamment lorsque certains d'entre eux ont été omis ou déplacés.

246 3_ \$a In hoc volumine continentur . . .

500__ \$a Libellé de la p. de titre: In hoc volumine continentur . . .

(LA) 7C5. Titres parallèles et compléments du titre (246 / 500)

Les titres parallèles et les compléments de titre qui figurent sur la page de titre, mais qu'on omet dans la zone du titre et de la mention de responsabilité (par exemple parce qu'on ne peut pas les transcrire de manière logique ou parce qu'ils sont trop longs), peuvent être transcrits en note. Les titres parallèles et les compléments du titre importants qui ne figurent pas sur la page de titre peuvent être transcrits en note.

Titre parallèle ([zone 246 3_](#), voir à ce sujet le format).

245 10 \$a Bilderbuch für Kinder : \$b enthaltend eine angenehme Sammlung von Thieren, Pflanzen, Blumen, Früchten, Mineralien, Trachten und allerhand andern unterrichtenden Gegenständen aus dem Reiche der Natur, der Künste und Wissenschaften . . .

246 3_ \$a Porte-feuille des enfans

500__ \$a Page de titre parallèle pour chaque t. : Porte-feuille des enfans : mélange intéressant d'animaux, plantes, fleurs, fruits, minéraux, costumes, antiquités et autres objets instructifs et amusants pour la jeunesse . . .

245 00 \$a Tractatus de virtutibus herbarum
246 3_ \$a Herbarius latinus
500 __ \$a Ouvrage aussi connu sous le titre "Herbarius latinus"

245 04 \$a Les soirées du roi de Prusse, ou, Entretiens sur l'art de régner
246 3_ \$a Matinées du roi de Prusse
500 __ \$a Cet ouvrage, publié sous le nom de Frédéric II, roi de Prusse, est plus connu sous le titre : "Les matinées du roi de Prusse"

Complément du titre (zone 500; si pour une raison importante le complément du titre doit faire l'objet d'une entrée dans l'index des titres, on utilise la zone 246 3_).

245 10 \$a Traité de la fabrique des manoeuvres pour les vaisseaux, ou, L'art de la corderie perfectionné / \$c par M. Duhamel du Monceau, de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Londres, inspecteur de la marine dans tous les ports et havres de France
246 3_ \$a Art de la corderie perfectionné

(LA) 7C6. Mention de responsabilité (500)

On mentionne en note les informations suivantes:

1) Nom de l'auteur

Si la mention de responsabilité saisie dans la zone du titre et de la mention de responsabilité ne provient pas de la page de titre, on le signale en note.

500 __ \$a Nom de l'auteur tiré du verso de la page de titre

Si la mention de responsabilité provient du document en main, mais pas de l'une des sources prescrites pour cet élément (voir (LA) 1G2), on la saisit en note, en indiquant la source.

500 __ \$a L'épître dédicatoire est signée Carra
500 __ \$a Nom de l'auteur à la p. 12: par le vicomte de Tilly-Blaru
500 __ \$a Signé à la fin: D'Etallonde de Morival [Jacques-Marie-Bertrand Gaillard d'Etallonde]. L'auteur est Voltaire

Si aucune mention de responsabilité ne figure dans le document, mais qu'on connaît le nom de l'auteur, on le transcrit en note, en indiquant (si possible) la source de référence qui attribue l'œuvre à cet auteur.

500 __ \$a Auteur selon VD16: Rudolf Gwalther

500 __ \$a Attribué à Henri Estienne selon Barbier

Si on sait que la mention de responsabilité transcrite dans la zone du titre et de la mention de responsabilité est fictive ou erronée, on saisit la mention correcte ou l'attribution la plus largement acceptée en note, en indiquant (si possible) la source.

245 10 \$a Rêve d'un bon citoyen sur nos loix . . .

- 500 __ \$a Selon Martin/Walter, "Un bon citoyen" est le pseudonyme d'Antoine Diannyère
- 245 10 \$a Testament moral et politique / \$c de la Mère de Dieu
500 __ \$a "Mère de Dieu" est le pseudonyme de Catherine Théot
- 245 10 \$a Copie d'une lettre de la reine de France à l'empereur trouvé par Mr. Joubert de la Muse qui se promenait sur la route de Paris à Vienne
500 __ \$a Lettre apocryphe attribuée à Marie-Antoinette
- 245 00 \$a Histoire de la mappe-monde papistique ... / \$c composée par M. Frangidelphe Escorche-Messes
500 __ \$a Sous le pseudonyme de Frangidelphe Escorche-Messes se cache peut-être Jean Baptiste Trento. L'attribution de cet ouvrage à Théodore de Bèze a été réfutée, notamment par Clément
510 4_ \$a Clément
- 245 14 \$a Les paraboles de Cicquot, en forme d'avis sur l'estat du roy de Navarre
500 __ \$a Cicquot ou Chicot est le pseudonyme d'Antoine d'Anglerays
- 245 10 \$a Correspondance entre Necker et Calonne
500 __ \$a Correspondance probablement apocryphe
- 245 10 \$a Recueil précieux de la maçonnerie adonhiramite ... / \$c par un chevalier de tous les ordres maçonniques [sic]
500 __ \$a L'auteur est: Louis Guillemain de Saint-Victor

L'attribution erronée d'un texte à un auteur dans une bibliographie ou un catalogue de bibliothèque peut également être mentionnée, en indiquant la source de l'attribution erronée, ainsi que la source de la rectification.

- 500 __ \$a Auteur incertain; d'après Barbier: Armand Leroy, d'après Martin/Walter: Eugénie Leroy
- 500 __ \$a Attribué à Daniel Defoe par J.R. Moore, Defoe, 511, attribution remise en cause par Secord, A.W. Robert Dury's Journal and other studies

2) Autres mentions

Les noms de personnes ou de collectivités qui ont un lien avec l'ouvrage (ou avec des éditions précédentes de l'ouvrage) peuvent être mentionnés en note, si leurs noms ne sont pas cités dans les autres zones. On indique (si possible) la source de ces informations.

- 500 __ \$a Portrait du comte d'Argental gravé par J.-B. Fosseyeux, d'après J.-F. Defraîne
- 500 __ \$a Frontispice gravé en taille-douce par A. Schoonebeek
- 500 __ \$a Les gravures des feuillets B₂ v^o et C₅ v^o sont signées: b
- 500 __ \$a Editions précédentes de Marman Smythe
- 500 __ \$a En tête de la page de titre: Convention Nationale. Comité de Salut Public

3) Variantes du nom

Les variantes de noms de personnes ou de collectivités saisies dans la mention de responsabilité peuvent être précisées en note si elles sont font l'objet d'une entrée dans le catalogue.

- 245 10 \$a Céline, ou, La fleur des champs / \$c par l'auteur de Fidélia, ou, Le voile noir
- 500 __ \$a L'auteur est: Julienne Bayoud
- 245 10 \$a Mémoires de M.D.L.R. sur les brigues à la mort de Louys XIII, les guerres de Paris et de Guyenne, et la prison des princes
- 500 __ \$a M.D.L.R. sont les initiales de: Monsieur de La Rochefoucauld

4) Noms transcrits sans tenir compte de leur emplacement sur la page de titre

On peut signaler en note le fait que la mention de responsabilité qui figure sur la page de titre n'a pas été transcrite dans la zone du titre et de la mention de responsabilité en respectant l'ordre de la page de titre.

- 500 __ \$a Sur la page de titre, le nom de l'auteur figure avant le titre

(LA) 7C7. Note sur l'histoire bibliographique et la mention d'édition (500)

On indique en note 500 la source de tout élément transcrit dans la mention d'édition s'il ne provient pas de la page de titre. L'emplacement original sur la page de titre d'un élément de la mention d'édition peut être mentionné en note 500, si cet élément a été déplacé lors de la transcription dans la zone de l'édition.

- 500 __ \$a La mention "denuo edita" provient du colophon
- 500 __ \$a La mention "édition augmentée" figure avant le titre sur la page de titre

Les données qui concernent l'édition en main ou l'histoire bibliographique du document sont saisies en note (500).

Si le document mentionne le titre d'éditions précédentes, ce titre peut également être mentionné dans la note générale.

- 500 __ \$a Révision de: 2nd ed., 1753
- 500 __ \$a Suite de: Mémoires d'un médecin
- 500 __ \$a Suite de: Nicolai Triveti Dominicani Annales sex Regum Angliae / e
praestantissimo codice Glastoniensi nunc primum emendate edidit
Antonius Hall
- 500 __ \$a Réédition de l'éd. de 1756 sans les planches
- 500 __ \$a Ed. précédente: Norwich, Conn. : Trumbull, 1783
- 500 __ \$a Paru précédemment sous le titre: . . .
- 500 __ \$a 1ère éd.: London : J. Tonson, 1747

Ouvrage de bibliophilie et justification du tirage

Si le document porte une mention indiquant un tirage limité, on peut la transcrire en note 500, sous forme d'une citation mise entre guillemets ou sous une autre forme appropriée.

L'indication de la provenance de la justification du tirage est facultative.

- 500 __ \$a "250 copies printed" - préface
- 500 __ \$a "Limited edition of 20 copies" - verso de la page de titre
- 500 __ \$a Tirage limité à 250 ex.: 200 sur papier ordinaire "Ordinary Royal" et 50 sur papier de qualité supérieure "Superfine Royal" (cf. note en bas de la p. 576)
- 500 __ \$a \$a Justification du tirage : - 1 exemplaire sur Chine, comprenant une suite sur Chine et 10 dessins originaux signés, constituant la maquette originale, signé par l'artiste et l'éditeur. Marqué A. - 6 exemplaires sur vergé surfin blanc à la main filigrané Guarro Molivell, comprenant une suite sur Chine, un cuivre barré et une étude originale signée, signés par l'artiste et l'éditeur. Marqués de B à G. - 43 exemplaires sur vergé surfin blanc à la main filigrané Guarro Molivell, avec une suite sur Chine, signés par l'artiste et l'éditeur. Nos 1 à 43. - 250 exemplaires sur vergé du Marais à la forme, signés par l'artiste et l'éditeur. Nos 44 à 293. - 25 exemplaires hors commerce pour l'éditeur et ses collaborateurs. Nos I à XXV. - Les cuivres ont été barrés après le tirage

Si la justification du tirage contient le numéro de l'exemplaire à cataloguer, on ne transcrit dans la note 500 que la mention de tirage limité. Le numéro de l'exemplaire est transcrit dans

la notice d'exemplaire, éventuellement en note sur l'exemplaire dans le cas d'un catalogage à l'exemplaire.

500 __ \$a Justification du tirage: - 500 ex. sur papier Maillol, numérotés et signés par l'artiste et l'éditeur. Nos 1 à 500. - En outre: épreuves à part des bois et ex. hors commerce marqués de chiffres romains
Avec note dans la notice d'exemplaire: Ex. 361

(LA) 7C8. Note sur l'adresse bibliographique (500)

On mentionne en note 500 les éléments importants qui ne figurent pas dans l'adresse bibliographique. Si certains éléments de l'adresse bibliographique proviennent d'autres sources que la page de titre, on le mentionne en note.

500 __ \$a Paru en livraisons
500 __ \$a Date de publication selon Evans
500 __ \$a Adresse bibliographique tirée du colophon
500 __ \$a Nom du libraire indiqué dans le privilège: Sulpice Sabon
500 __ \$a Le t. 2 n'a probablement jamais paru
500 __ \$a Adresse fictive: volume imprimé en réalité à Lausanne par François Grasset, identifiable à son matériel typographique

(LA) 7C9. Signatures (500)

Les signatures peuvent être mentionnées en note 500. Il est recommandé de les mentionner systématiquement pour les documents datant du XV^e et du XVI^e siècle, si on ne peut citer en référence une bibliographie contenant une description exhaustive (voir (LA) 7C14).

Les signatures sont transcrites de la manière suivante:

A-G ⁸	Les cahiers "A" à "G" sont constitués chacun de 8 feuillets.
A4	Quatrième feuillet du cahier "A".
a-y ^{8/6}	Les cahiers sont constitués alternativement de 8 et de 6 feuillets (a ⁸ , b ⁶ , c ⁸ , d ⁶ , et ainsi de suite)
π	Le cahier contient 8 feuillets, mais n'est pas signé.

Si des feuillets sont signés en chiffres romains, on les transcrit en chiffres arabes.

Si les désignations présentent des écarts par rapport à l'alphabet latin, on mentionne les signatures séparément. On les saisit le plus précisément possible. Le texte d'introduction de la note est "Signatures :".

500 __ \$a Signatures : A-Z⁶, Aa-Gg⁶, Hh⁸, Ii-Pp⁶, Qq⁸
500 __ \$a Signatures : A-Z⁶, Aa-Qq⁶, Rr⁸
500 __ \$a Signatures : [Pt 1] A-Z⁸, [pt 2] A-L⁶

Les signatures en caractères grecs sont transcrites telles quelles.

Les astérisques et autres caractères spéciaux qui se trouvent dans le jeu de caractères RERO sont transcrits tels quels. Les caractères non disponibles sont remplacés par une expression en toutes lettres.

* est transcrit: *

§ est transcrit: §

† est transcrit: †

✱ est transcrit: ✱

¶ est transcrit: ¶

(LA) 7C10. Note sur la description matérielle (500)

On indique en note les données importantes concernant la description matérielle qui ne figurent pas dans la zone de la description matérielle. On y mentionne notamment le nombre de colonnes (s'il y en a plus d'une), le nombre de lignes, les caractères utilisés, surtout si aucune référence bibliographique n'a pu être trouvée, que l'éditeur n'a pas été identifié ou qu'il ne l'a été qu'à l'aide de ces éléments. Cette note permet également de décrire les illustrations avec plus de précision et de mentionner les impressions en couleurs.

On ne saisit pas d'empreinte.

500 __ \$a Premier et dernier feuillets blancs

500 __ \$a 24 lignes ; caractères 24G

500 __ \$a Gravures sur bois: initiales, marque d'imprimeur

500 __ \$a Cadre de titre de Holbein sur f. A₁ r^o, gravure de dédicace au f. ₁ v^o

500 __ \$a Page de titre imprimée en rouge et en noir

500 __ \$a Numérotation des volumes: 1, 2A, 2B, 2C, 3

500 __ \$a Imprimé sur vélin

500 __ \$a Papier bleu

Les précisions sur la description matérielle saisies dans cette note concernent en principe tous les exemplaires. Les caractéristiques propres à un exemplaire sont mentionnées dans la note sur l'exemplaire (voir (LA) 7C18).

(LA) 7C11. Matériel d'accompagnement (500)

On peut mentionner en note le matériel d'accompagnement qu'on n'a pas indiqué dans la zone sur la description matérielle.

500 __ \$a En annexe: "Star guide" (1 feuille ; 12 x 36 cm), paru séparément en 1744

500 __ \$a En annexe: 2 roses des vents (coloriées ; diam. 12 et 6 cm)

Le document est un atlas de marine

(LA) 7C12. Note sur la zone de collection (500)

Les collections sont très rares dans les imprimés anciens.

Les informations sur la mention de collection qu'on n'a pas pu saisir dans la zone de la collection sont mentionnées en zone 500. Il peut s'agir d'informations sur les collections dans lesquelles la publication est parue antérieurement, sur l'éditeur ou les compléments du titre de la collection.

500 __ \$a Editeur de la collection: . . .
500 __ \$a Libellé de la page de titre de la collection: . . .
500 __ \$a A paru originellement dans la collection: . . .
500 __ \$a Cet ouvrage fait partie de la collection des Républiques publiées par les
Elsevier

(LA) 7C13. Note de thèse (502)

Si le document est un travail de fin d'études universitaires présenté en vue de l'obtention d'un titre académique, on le mentionne en note ([zone 502](#)).

On mentionne les éléments suivants, dans cet ordre:

- le type de travail, en utilisant la formulation du document
- si nécessaire, la mention succincte de l'institution qui a délivré le titre académique
- l'année de promotion, etc.

502 __ \$a Th. Bâle, 1786
502 __ \$a Diss. Lausanne, 1798

Si on connaît le titre d'éditions précédentes ou différentes, on peut également le mentionner en note.

Si le document ne contient pas de mention de thèse, on peut saisir cette information dans la note sur l'histoire bibliographique (zone 500).

500 __ \$a Paru originellement sous forme de thèse (Univ. de Heidelberg) sous le
titre: . . .

Pour la saisie des praeses et respondens, voir l'annexe [\(LA\) A1](#) de ce chapitre ainsi que le manuel de catalogage RERO, [Annexe RERO T](#).

(LA) 7C14. Note sur les références bibliographiques (510)

Les références bibliographiques peuvent être saisies en note 510. Il est fortement recommandé de fournir systématiquement de telles références pour les documents datant des XV^e et XVI^e siècles, surtout si on peut renvoyer à une description très complète du document, ce qui permet de raccourcir la description bibliographique.

Les différentes références sont séparées les unes des autres par point-virgule, espace ;␣

510 3_ \$a Hain 6471; GKW 9101; Goff D-403
510 3_ \$a NUC ; BNF
510 3_ \$a Vischer, C 1092
510 3_ \$a VD16, C 5037

(LA) 7C15. Résumé (520)

Il est possible de saisir en note un court résumé ou quelques indications sur le contenu du document.

245 00 \$a Section des Droits-de-l'Homme

520 8_ \$a Circulaire relative au paiement de la contribution promise aux femmes et aux enfants des volontaires de la Vendée \$9 . . .

(LA) 7C16. Notes relatives au contenu (500, 504, 505)

Les parties du document qui n'ont pas été mentionnées dans le reste de la description bibliographique peuvent être indiquées en note, sous forme exhaustive ou partielle.

Les **feuillet**s ou **feuilles d'errata** peuvent être mentionnées en note 500 (voir (LA) 5B4).

500 __ \$a Errata sur la dernière page

500 __ \$a Avec feuillet d'errata

Des indications sur le **contenu** du document sont transcrites en note 505 telles qu'elles figurent sur la page de titre, pour autant qu'elles ne se trouvent pas déjà dans la zone du titre et de la mention de responsabilité. S'il n'y a pas de mention de contenu formelle sur la page de titre, on transcrit les indications relatives au contenu trouvées sur les pages de titre des œuvres contenues (ou leurs substituts); si ce n'est pas possible, on peut prendre n'importe quelle table des matières du document. Dans le cas de publications en plusieurs volumes, on transcrit en principe la désignation des différents volumes ou parties telle qu'elle se présente dans le document.

On peut mentionner les **bibliographies**, etc., en note 504.

504 __ \$a Bibliogr.: p. 43-58

504 __ \$a Index

504 __ \$a "List of the author's unpublished poems", p. 151-158

S'il n'est pas possible de rédiger une note de contenu en suivant les indications qui précèdent, on en crée une. Pour ce faire, on peut recourir à n'importe quelle source disponible (ou à plusieurs conjointement).

505 0_ \$a T. 1: Arlequin poli par l'amour ; La surprise de l'amour ; La double inconstance ; Le prince travesti, ou, L'illustre aventurier

505 0_ \$a T. 2: La fausse suivante, ou, Le fourbe puni ; L'héritier de village ; Le jeu de l'amour et du hasard

505 0_ \$a Explication de l'existence du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie / Nicolas Malebranche. Démonstration de la possibilité de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, conformément

(LA) 7C17. Nombres figurant sur la publication (500)

On peut indiquer en note les chiffres importants qui figurent sur la publication et qui ne correspondent pas à une série, mais par exemple à une numérotation officielle.

500 __ \$a Au bas de la page de titre: Assemblée nationale no 8

500 __ \$a Page 2: Loi no 390

(LA) 7C18. Note sur l'exemplaire (590)

On mentionne en note sur l'exemplaire des informations sur l'enluminure (par exemple la rubrication) et autres colorations manuelles, les adjonctions manuscrites, la reliure et le relieur, la provenance du document (mentions de personnes, d'institutions, ex-libris, ex-dono), éventuellement des lacunes et irrégularités importantes constatées sur l'exemplaire catalogué. Les indications de moindre importance relatives à l'exemplaire catalogué (numéro d'exemplaire, mention d'une ou plusieurs lacunes) sont saisies dans la notice d'exemplaire.

La rédaction d'une note sur l'exemplaire, indispensable dans le cas elle suppose la création de vedettes secondaires (relieur, possesseur, etc.) implique que tout autre exemplaire du même document ne peut être rattaché à la notice en question, d'où la mention « Catalogage à l'exemplaire » introduite en zone 019.

019 __ \$a Catalogage à l'exemplaire !!! \$9 nebpun/04.2008

590 __ \$a Imprimé sur parchemin, illustrations coloriées à la main, lettrines enluminées

590 __ \$a Reliure en peau de truie estampée à froid avec initiales C.S.A.S.

590 __ \$a Ex-libris manuscrit: Alex. Pope

590 __ \$a A appartenu à William et Nina Matheson

590 __ \$a Exemplaire personnel de Conrad Gessner

590 __ \$a Ex-dono du traducteur Bechius à Johannes Fries

590 __ \$a Dans l'encadrement du titre, note manuscrite "D. Uldrico Zwingli Glareanus dono misit", pas de gloses marginales

590 __ \$a Cahier aa relié au début; martyr de Saint Sébastien estampé sur le plat supérieur de la reliure en cuir, nom du relieur (Gilbert Ferrer) en dessous; Graal estampé sur le plat inférieur; sur le contreplat supérieur "Zwingli pro 9 Grossis Ursinis" de la main d'Ulrich Zwingli, nombreuses gloses marginales de Zwingli, écriture des débuts (Köhler 70)

(LA) 7C19. Note "Relié avec" (590)

Si le document à cataloguer fait partie d'un volume constitué de plusieurs documents indépendants reliés ensemble, on peut éventuellement mentionner le ou les autres document(s) en note. Cette note est systématiquement introduite par l'expression: "Relié avec". Ces recueils factices (différents documents qui ont chacun leur propre adresse bibliographique, leur propre numérotation de pages ou de feuillets, ou leur propre suite de

signatures, et qui ont été réunies en un seul volume par la bibliothèque ou par leur précédent propriétaire) ne doivent pas être confondus avec les recueils d'œuvres publiées ensemble par un éditeur, voir (LA) 7C16, (LA) 1E, (LA) 1G14. Dans les cas particuliers, notamment celui des suppléments, on procédera au cas par cas, de la façon la plus logique possible. Le cas échéant, on peut mentionner le titre donné par le relieur¹⁰.

Le recours à cette note implique systématiquement un catalogage à l'exemplaire. Tout autre exemplaire du même document doit faire l'objet d'une notice séparée.

- 019 __ \$a Catalogage à l'exemplaire !!! \$9 nebpun/12.2007

- 590 __ \$a Relié avec 5 autres imprimés du 16ème siècle
- 590 __ \$a Relié avec 2 autres ouvrages d'Erasmus
- 590 __ \$a Relié avec 34 autres tracts
- 590 __ \$a Relié avec: Lucubrationes / Udalricus Zasius. Basel : Froben, 1518
- 590 __ \$a Relié avec: De Civitate Dei / Aurelius Augustinus. Basel : Petri, 1515
- 590 __ \$a Relié avec 23 autres imprimés. Titre donné par le relieur: Brownist tracts, 1599-1644
- 590 __ \$a Relié avec 5 autres imprimés ayant appartenu à Zwingli
- 590 __ \$a Relié avec: Dury, John. The reformed school. London : printed for R. Wadnothe, [1650]
- 590 __ \$a Relié avec: The Bostonian Ebenezer. Boston : printed by B. Green & J. Allen, for Samuel Phillips, 1698 – The cure of sorrow. Boston : printed by B. Green, 1709

¹⁰ Si ce titre doit faire l'objet d'une entrée, on le mentionne en zone 500 et on le saisit en plus en zone 246 3_ (voir le format de catalogage MARC et (LA) 7C4).

(LA) Annexe A: Entrées

(LA) A1. Choix des entrées

Le choix des entrées s'effectue selon les règles du manuel de catalogage RERO ([chap. 21](#)) valables pour tous les documents, à l'exception des thèses anciennes.

La particularité des thèses anciennes est que le **professeur est l'auteur principal et le candidat l'auteur secondaire**. Au niveau typographique, cette hiérarchie a comme caractéristique que le professeur interrogeant (le "praeses") est souvent présenté en gros caractères sur la page de titre, et le candidat (le "respondens") en petits caractères. D'autre part, il arrive souvent que plusieurs candidats soutiennent la même thèse. Le professeur et le candidat sont cités en mention de responsabilité. On établira l'entrée principale au nom du professeur et une entrée secondaire au nom du candidat. Cette règle n'a pas toujours été suivie dans le catalogue RERO, raison pour laquelle, on trouve beaucoup d'entrées principales au candidat.

Quand on n'arrive pas à distinguer le professeur du candidat, on catalogue la thèse comme n'importe quel ouvrage à plusieurs auteurs (entrée à chaque auteur s'ils ne sont pas plus de trois, au titre s'ils sont plus, avec dans ce cas une entrée secondaire au premier nom mentionné).

La note de thèse en zone 502 sera rédigée dans la mesure du possible (voir [\(LA\) 7C13](#)).

Quand aux noms latinisés, on les bibliographiera pour restituer en vedette la forme normale; à défaut on gardera la forme latine.

```
100 1_ $a Ruchat, Abraham
245 10 $a Synopseos propheticae de Messia, exercitatio VIII, quae est cap. IV de
      humana Messiae natura pars prima : $b de Messiae origine ex Patribus /
      $c quam, Deo duce, praeside viro plurimum venerando D. Abrahamo
      Ruchat . . . , publice tueri conabuntur, Johannes Philippus Du Toit,
      Minnodunensis, & Jacob. Franciscus Thomas Vicat Aquileensis . . . ,
      Lausanne die . . . , mensis Septembris, anno 1747, horis locoque solitis
260 __ $a Bernae : $b ex officina typogr. illustr. Reipubl. Bernensis, $c 1747
300 __ $a [6] p., p. 515-152 [i.e. 552] ; $c 4°
502 __ $a Diss. Lausanne, 1747
700 1_ $a Dutoit-Membrini, Jean-Philippe $e Respondens
700 1_ $a Vicat, Jacques François Thomas $e Respondens
```

Pour le livre ancien, on établit en plus les entrées suivantes:

(LA) A1.1. Auteurs personnes physiques et collectivités-auteurs

On établit une entrée à toute personne ou collectivité mentionnée à titre d'auteur dans la description bibliographique.

(LA) A1.2. Titres

Tous les titres transcrits dans la description bibliographique (titres alternatifs, titres d'œuvres contenues, variantes du titre, avant-titres, titres de matériel d'accompagnement, etc.) font

systématiquement l'objet d'une entrée supplémentaire. Si on a établi des entrées supplémentaires pour des titres d'œuvres contenues dans une publication (en plus de celles prévues par les règles RERO), on en établit également aux auteurs correspondants.

Si on décide d'établir une entrée, on suit les règles du manuel de catalogage RERO ([chap. 25](#)), notamment en ce qui concerne les titres uniformes.

On peut également établir des entrées aux titres spécifiques à un exemplaire, comme par exemple les titres donnés par les relieurs (voir (LA) 7C19).

Pour favoriser les accès par index, on crée une entrée secondaire normalisée pour les titres dont l'orthographe, ancienne, ne correspond pas à l'orthographe des langues modernes et pour les titres latins qui sont précédés du nom de l'auteur au génitif. Ces entrées secondaires normalisées sont cataloguées dans la zone 246 3_, même si le titre avec orthographe ancienne a été initialement introduit en zone "700 x2 Auteur. – \$t Titre".

- 245 10 \$a Petit traité montrant que c'est que doit faire un homme fidèle
congnoissant la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes : \$b
avec une épistre du mesme argument / \$c par M. J. Calvin
- 246 3_ \$a Petit traité montrant que c'est que doit faire un homme fidèle connaissant
la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes
- 245 12 \$a L'épistre que le prophète Jérémie envoya à ceux qui estoyent menez
captifs en Babilon, par le roy des Babiloniens, pour leur annoncer ce qui
luy estoit commandé de Dieu
- 246 3_ \$a Epistre que le prophète Jérémie envoya à ceux qui étaient menés captifs
en Babylone, par le roi des Babylo niens, pour leur annoncer ce qui lui
était commandé de Dieu
- 245 00 \$a Zwey schöne neue Lieder
- 246 3_ \$a Zwei schöne neue Lieder
- 245 10 \$a Quinti Horatii Flacci Epistolarum liber primus[-secundus]
- 246 3_ \$a Epistolarum liber primus[-secundus]

(LA) A1.3. Lieu d'impression et lieu de publication

Tous les lieux d'impression, y compris les fictifs, transcrits dans la description bibliographique peuvent faire l'objet d'une entrée. On établit toujours au moins une entrée au premier cité. On n'établit pas d'entrée en revanche aux expressions qui remplacent la mention de lieu, telles que "[s.l.]" ou "[Prusse?]".

Un lieu fictif fait l'objet d'une entrée si c'est le seul lieu mentionné (voir aussi (LA) A2.1). Si on parvient à identifier le véritable lieu, on établit une entrée tant au lieu fictif qu'au véritable lieu. Si le lieu d'impression est incertain et que la description bibliographique mentionne plusieurs lieux d'impression, on peut, suivant les cas, établir une entrée à tous les lieux cités, à aucun ou à une partie d'entre eux.

(LA) A1.4. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur

Tous les imprimeurs / éditeurs, y compris les fictifs, mentionnés dans la description bibliographique peuvent faire l'objet d'une entrée. On établit au moins une une entrée au premier cité. Si on établit des entrées à plusieurs éditeurs, on en établit également aux lieux

correspondants. On établit au moins une entrée au premier lieu de chaque éditeur; l'entrée aux autres lieux est facultative.

On n'établit pas d'entrée en revanche aux expressions qui remplacent un nom, comme "[s.n.]" ou "chez tous les marchands de nouveautés". Font exception les pseudonymes, les noms d'emprunt, etc. (Voir à ce sujet (LA) A2.2).

On n'établit pas non plus d'entrée aux patrons et aux mécènes, même s'ils sont mentionnés dans l'adresse bibliographique.

(LA) A1.5. Noms de dédicataires imprimés dans le document

On peut établir une entrée à un dédicataire si son nom est imprimé dans le document et transcrit dans la description bibliographique.

(LA) A1.6. Entrées auteurs spécifiques

Les entrées spécifiques sont énumérées dans les tableaux ci-dessous.

Désignations de fonction pour les auteurs: liste des codes admis dans la zone 700 \$e

Code	Signification
Autogr.	autographe
Cartogr. et Libr./Impr.*	cartographe et libraire/imprimeur
Cité en notes ms.	à l'exclusion des noms de propriétaires
Dedicataire	destinataire avec dédicace
Destinataire de l'exemplaire	destinataire de l'exemplaire
Envoi	envois d'auteurs et de collaborateurs
Ex-dono	ex-dono gravés et cachets
Ex-dono ms.	ex-dono manuscrits
Ex-libris	ex-libris gravés, imprimés ou cachets
Ex-libris ms.	ex-libris manuscrits
Grav. et Libr./Impr.*	graveur et libraire/imprimeur
Libr./Impr.*	éditeur, imprimeur ou libraire
Notes ms.	notes manuscrites
Possesseur	ouvrages qu'on sait avoir appartenu à une personne donnée, mais sans ex-libris, ni ex-dono, ni reliure aux armes ou au chiffre
Praeses*	directeur de thèse ancienne N.B.: (LA) A1 mentionne que l'entrée principale soit faite au directeur de la thèse ancienne. La désignation de fonction de Praeses ne figure donc plus que dans des notices créées avant l'introduction du livre ancien dans le manuel de catalogage RERO.
Relieur	reliures signées ou dont le relieur est connu par une source extérieure
Reliure armoriée	reliure armoriée
Reliure au chiffre	reliure au chiffre
Respondens*	candidat à la thèse Jusqu'à l'introduction du livre ancien dans le manuel de catalogage RERO, l'entrée principale se faisait en principe au nom du Respondens.
Supralibros**	supralibros

* Entrées auteurs propres au livre ancien ET au catalogage à l'exemplaire ; les autres codes sont exclusivement réservés au catalogage à l'exemplaire.

** Terme générique désignant une marque de propriété figurant sur la reliure.

Désignations de fonction pour les collectivités: liste des codes admis dans la zone 710 \$4

\$4	Désignation RERO	Signification	Trad. anglaise
ann	Notes ms.	notes manuscrites	annotator
ann	Cité en notes ms.	à l'exclusion des noms de propriétaires (Ex-libris ms.)	annotator
bnd	Relieur	reliures signées ou dont le relieur est connu par une source extérieure	binders
prt	Libr./Impr.*	éditeur, imprimeur ou libraire	printer + bookseller
col	Ex-libris	ex-libris gravés, imprimés ou cachets	collector
col	Ex-libris ms.	ex-libris manuscrits	collector
col	Reliure armoriée	reliures armoriées	collector
col	Reliure au chiffre	reliures au chiffre	collector
col	Supralibros	supralibros	collector
dto	Envoi	envois d'auteurs et de collaborateurs	dedicator
dnr	Ex-dono	ex-dono gravés et cachets	donor
dnr	Ex-dono ms.	ex-dono manuscrits	donor
own	Possesseur	ouvrages qu'on sait avoir appartenu à une personne donnée, mais ne portant ni ex-libris, ni ex-dono, ni reliure aux armes ou au chiffre	owner
own	Dédicataire	destinataire de dédicace	owner
own	Destinataire de l'exemplaire	destinataire de l'exemplaire	owner

* Entrée collectivité propre au livre ancien ET au catalogage à l'exemplaire ; les autres codes sont exclusivement réservés au catalogage à l'exemplaire.

Les personnes et collectivités qui font l'objet d'une entrée spécifique à l'exemplaire doivent être mentionnées dans la note sur l'exemplaire (zone 590).

Chaque bibliothèque décide elle-même quelles entrées spécifiques à l'exemplaire elle entend faire.

(LA) A2. Forme des vedettes

Les entrées sont établies dans la forme prescrite par les règles du manuel de catalogage RERO ([chap. 22 – 24](#)).

On applique en plus les règles suivantes:

(LA) A2.1. Lieu d'impression et lieu de publication (752)

On applique les règles valables pour les collectivités, avec les règles complémentaires suivantes:

On distingue les lieux qui sont des collectivités-auteurs des lieux d'impression.

710 1_ \$a Genève (canton)	<i>lieu collectivité-auteur</i>
710 1_ \$a Genève (république)	<i>lieu collectivité-auteur</i>
752 __ \$d Genève (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)	<i>lieu d'impression</i>

On établit une entrée aux lieux d'impression fictifs (même si on a pu les identifier), comme s'il s'agissait de lieux véritables, contrairement à ce qui se fait pour les pseudonymes.

752 __ \$d Véridipolis (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
752 __ \$d Paris (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
752 __ \$d Monomatapa (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

Il n'y a pas de distinction entre le lieu de publication fictif et le lieu de publication véritable dans la vedette, quand elle apparaît déjà dans la description bibliographique.

260 __ \$a A Londres [i.e. Paris]
752 __ \$d London (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
752 __ \$d Paris (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

On établit des renvois dans l'index à partir des variantes de nom importantes (au nominatif), mais pas des variantes abrégées, telles que *Lugd. Bat.* On suit les règles du manuel de catalogage RERO relatives aux noms géographiques ([chap. 23](#)).

110 1_ \$d Basel (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
410 1_ \$d Basilia (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
410 1_ \$d Bâle (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
410 1_ \$d Basilea Rauracorum (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
410 1_ \$d Athena Rauraca (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

A noter que la zone 752 fait toujours l'objet d'une autorité permanente dans RERO même si cette dernière ne contient pas de renvois.

(LA) A2.2. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur

En règle générale, on traite les imprimeurs comme des personnes physiques. La zone 700 \$e introduit le code de fonction (voir (LA) A1.6).

700 1_ \$a Tarbé, Pierre-Hardouin \$e Libr./Impr.
700 0_ \$a Seguin \$e Libr./Impr. ou Seguin, \$c imprimeur \$e Libr./Impr.
700 1_ \$a Vignon, Eustache \$e Libr./Impr.

Sur le document: apud viduam et filium P. Harduini Tarbé:

700 1_ \$a Tarbé, Pierre-Hardouin, \$c veuve et fils \$e Libr./Impr.

700 0_ \$a Seguin, \$c veuve de François, imprimeur du 18e s. \$e Libr./Impr.

700 1_ \$a Vignon, Eustache, \$e héritiers \$e Libr./Impr.

Collectivités

Le lieu figure entre parenthèses après la collectivité. On introduit le code de fonction dans la zone 710 2_ \$4.

710 2_ \$a Société typographique (Neuchâtel) \$4 prt
710 2_ \$a Officina Elzeviriana (Amsterdam) \$4 prt
710 2_ \$a Typographia Blaviana (Amsterdam) \$4 prt
710 2_ \$a Imprimerie de Leurs Excellences (Bern) \$4 prt
710 2_ \$a Typographische Gesellschaft (Bern) \$4 prt
710 2_ \$a Knoch und Esslinger (Frankfurt/Leipzig) \$4 prt

Les imprimeries qui exercent leur activité dans des lieux différents font l'objet d'une entrée séparée par lieu et sont considérées comme des collectivités distinctes.

110 2_ \$a Imprimerie nationale (Paris)
110 2_ \$a Imprimerie nationale (Cairo)
110 2_ \$a Nationale (Angers)

Des **renvois** sont établis de toutes les formes importantes relevées sur le document, ainsi que des formes les plus courantes trouvées dans les ouvrages de référence. On applique dans la mesure du possible les règles du manuel de catalogage RERO ([chap. 26](#)).

100 1_ \$a Voss, Christian Friedrich
410 2_ \$a Vossische Buchhandlung (Berlin)

110 2_ \$a Imprimerie de Leurs Excellences (Bern)
410 2_ \$a Hochoberkeitliche Druckerei (Bern)
410 2_ \$a Officina Typogr. Illustr. Reipubl. Bernensis (Bern)
410 2_ \$a Hoch-oberkeitliche Truckerey (Bern)

110 2_ \$a Imprimerie de Son Altesse Sérénissime (Trévoux)

- 410 2_ \$a Imprimerie de S.A.S. (Trévoux)
410 2_ \$a Société (Trévoux)
- 110 2_ \$a Waisenhaus (Halle an der Saale)
410 2_ \$a Orphanotropheus (Halle an der Saale)
410 2_ \$a Maison des Orphelins (Halle an der Saale)
410 2_ \$a Bibliopolium Orphanotrophii (Halle an der Saale)
410 2_ \$a Waysenhaus (Halle an der Saale)
- 100 1_ \$a Brunner, Daniel, \$d 18e s., \$c imprimeur-libraire
400 1_ \$a Brouner, Daniel, \$d 18e s., \$c imprimeur-libraire
410 2_ \$a Officina typogr. Brunneri et Halleri (Bern)
410 2_ \$a Officina Brunneri & Halleri (Bern)
410 2_ \$a Dan. Brunner und Albr. Haller (Bern)
410 2_ \$a Brunner und Haller (Bern)
410 2_ \$a Brouner & Haller (Bern)
670 __ \$a J.-D. Mellot et E. Queval, Répertoire d'imprimeurs-libraires, nouv. éd.,
Paris, 2004
680 __ \$a Daniel Brunner (17..-1799?), imprimeur-libraire à Berne, depuis 1789
imprimeur de la Haute autorité. De 1764 à 1777 environ, associé à
Rudolph Albrecht Haller
- 100 1_ \$a Haller, Rudolph Albrecht, \$d 1739-1800
400 1_ \$a Haller, Rudolf Albrecht, \$d 1739-1800
400 1_ \$a Haller, Albrecht, \$d 1739-1800
410 2_ \$a Officina typogr. Brunneri et Halleri (Bern)
410 2_ \$a Officina Brunneri & Halleri (Bern)
410 2_ \$a Dan. Brunner und Albr. Haller (Bern)
410 2_ \$a Brunner und Haller (Bern)
410 2_ \$a Hallersche Buchdruckerei (Bern)
410 2_ \$a Hallersche Buchhandlung (Bern)
410 2_ \$a Hallerische Buchhandlung (Bern)
670 __ \$a J.-D. Mellot et E. Queval, Répertoire d'imprimeurs-libraires, nouv. éd.,
Paris, 2004
680 __ \$a Rudolph Albrecht Haller (1739-1800), fils du libraire Niklaus Emmanuel
Haller, imprimeur-libraire à Berne. D'abord associé à Daniel Brunner, de
1764 à 1777 environ, ensuite en activité sous son propre nom jusqu'en
1800
- 110 2_ \$a Ecclesia catholica. \$b Sacra congregatio pro gentium evangelizatione. \$b
Typographia
410 2_ \$a Typis Sacrae congregationis de propaganda fide
410 2_ \$a Typographia Sacrae congregationis de propaganda fide

Pour les **noms fictifs ou empruntés**, on établit deux entrées: une au nom fictif et une autre au nom restitué.

- 260 __ \$a A Amsterdam [i.e. Lausanne] : \$b Marc-Michel Rey [i.e. François
Grasset], \$c 1768
700 1_ \$a Rey, Marc-Michel \$e Libr./Impr.
700 1_ \$a Grasset, Jean-Michel \$e Libr./Impr.
752 __ \$d Lausanne (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

- 260 __ \$a Antverpiae : \$b in aedibus Joannis Daviot, \$c 1565
- 500 __ \$a Le lieu d'impression et l'imprimeur sont sans doute fictifs et n'ont pas pu être identifiés
- 752 __ \$d Antwerpen (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
- 700 1_ \$a Daviot, Johannes \$e Libr./Impr.

(LA) Annexe B: Caractères anciens

<u>Signe</u>	<u>Exemple</u>	<u>Transcription</u>
.n.		enim
p̄	p̄ter	praeter
Ɔ	suƆ	super
Ɔ	Ɔdesse	prodesse
	Ɔp̄h̄a	propheta
ƆƆ/p̄Ɔ		propter
q̄	q̄tuor	quatuor
q/q̄	inq̄t	inquit
	q̄dam	quidam
q		quod
q̄		quam
q̄		quia
q̄		quoque
q̄q̄		quorum
Ɔ	Ɔvire	servire
	Ɔm	secundum
Ɔ	Ɔrtute	virtute
	Ɔbum	verbum
Dñs		Dominus
eē		esse
Ep̄s		Episcopus
nō		non
n̄ra		nostra
oīs		omnis
p̄r		pater
uñ		und
ū	modū	modum
X̄pus		Christus

<u>Signe</u>	<u>Exemple</u>	<u>Transcription</u>
ʒ	cuʒ neqʒ q̄ʒ quibʒ wʒ , dʒ hʒ	cum neque quam quibus was, das habet scilicet
τ, &, x, ϑ	τc.	& cetera (toutes les formes de perliettes sont représentées par &)
ʎ	eiʎ ʎmunis pʎ	eius communis post
o	quibo oʃessor	quibus confessor
ʒ	sanctoʒ	sanctorum
ʎ.	gregʎ	gregis
ʒ	qʒ scʒa ʒr	der, de quod secunda dicitur
b	nʒ liʒari	nobis liberari
.b.		beatus
dʃ	scdʃm qdʃ	secundum quod
h	iʃu ioʃis	haec iesu iohannis
ī		in
ℓ	eccℓa epℓa signacℓa ppℓo	ecclesia epistola signacula populo
β		ss (double s allemand; ne pas confondre avec la lettre grecque bêta)

(LA) Annexe C: Publications en série anciennes et/ou rares

(LA) C1. Règles

(LA) C1.1. On applique les règles suivantes aux publications en série parues avant 1801:

- manuel de catalogage RERO ([chap. 12](#))
- ce chapitre, en particulier (LA) 0-4 et (LA) 7

En cas de divergence entre les règles RERO (chap. 12) et ce chapitre, on privilégie ce dernier, sauf pour les règles suivantes.

(LA) C1.2. La numérotation des publications en série est transcrite comme elle figure dans la source. Si elle est liée grammaticalement à un ou plusieurs éléments qui concernent la zone du titre et de la mention de responsabilité, on l'omet dans cette zone et on signale l'omission par des points de suspension.

(LA) C1.3. Chaque fois que c'est possible, on mentionne une référence bibliographique (voir (LA) 7C14).

(LA) C1.4. Les règles qui concernent les notes sont interprétées avec largesse. Les publications en série anciennes réclament souvent de nombreuses notes, afin de pouvoir saisir des éléments spécifiques, telles que collaborateurs, illustrateurs, etc.

245 00 \$a Nouvelles de divers endroits
246 3_ \$a Gazette de Berne
260 __ \$a [Berne] : \$b [Beat Frédéric Fischer], \$c 1689-1787
300 __ \$c 4°
310 __ \$a Bihebdomadaire
362 0_ \$a 1689-29 décembre 1787
500 __ \$a Cité sous le titre de "Gazette de Berne" dès le 4 mars 1778
500 __ \$a Collaborateurs: Antoine Teissier, Nîmes; Jean-Jacques Depraz, André Maucourant, Sieur Delorme, Sigismond d'Arnay
500 __ \$a Adresse et numérotation d'après Blaser
510 4_ \$a Blaser (Bibliographie der Schweizer Presse), p. 723
580 __ \$a A pour supplément: Supplément aux Nouvelles de divers endroits
580 __ \$a Devient: Nouvelles politiques
700 1_ \$a Fischer, Beat Friedrich \$e Libr./Impr.
752 __ \$d Bern (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
770 1_ \$a Supplément aux Nouvelles de divers endroits
785 10 \$a Nouvelles politiques

(LA) C2. Volumes d'une publication en série

On utilise les règles valables pour les monographies, à l'exception de celles qui concernent spécifiquement la source d'information. On applique dans ce cas les règles de ce chapitre relatives à la transcription complète et précise de l'information bibliographique. La désignation du volume (partie, volume, par exemple) se fait suivant les dispositions du manuel de catalogage RERO ([chap. RERO 12.15](#)) et de ce chapitre.

(LA) Annexe D: Niveau de catalogage

Pour plus de détails sur les niveaux de catalogage appliqués dans RERO, voir le manuel de catalogage RERO, [Annexe RERO F](#).

Exemples:

Niveau de base

100 1_ \$a Gellius, Aulus
245 1 0 \$a Auli Gellii Noctium Atticarum libri XIX
260 ___ \$a Ex inclyta Basilea : \$b [apud Andream Cratandrum], \$c 1519
300 ___ \$a 1 t.
700 1_ \$a Cratander, Andreas \$e Libr./Impr.
752 ___ \$d Basel (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

Niveau RERO

a) Niveau "normal"

100 1_ \$a Gellius, Aulus
245 1 0 \$a Auli Gellii Noctium Atticarum libri XIX
246 3_ \$a Noctes Atticae
260 ___ \$a Ex inclyta Basilea : \$b [Andreas Cratander], \$c [1519]
300 ___ \$a [14], 106, [22] f. ; \$c 2°
500 ___ \$a Colophon: "Basileae, apud Andream Cratandrum mense Septembri anno 1519 sumptu Lodovici Hornken bibliopolae [Köln]"
500 ___ \$a Signatures: a-b⁸, c-q⁶, r-u⁸
510 3_ \$a VD16, G 1036
700 1_ \$a Hornken, Ludwig \$e Libr./Impr.
700 1_ \$a Cratander, Andreas \$e Libr./Impr.
752 ___ \$d Basel (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
752 ___ \$d Köln (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

b) Livre ancien, ressources de type patrimonial

100 1_ \$a Gellius, Aulus
245 10 \$a Auli Gellii Noctium Atticarum libri XIX
246 3_ \$a Noctes Atticae
260 ___ \$a Ex inclyta Basilea : \$b [Andreas Cratander], \$c [1519]
300 ___ \$a [14], 106, [22] f. ; \$c 2°
500 ___ \$a Transcription diplomatique de la page de titre (f. a₁ r°): AVLI GELLI|| NOCTIUM AT|| TICARUM|| LIBRI|| XIX|| EX INCLYTA BASILEA
500 ___ \$a Transcription diplomatique du colophon (f. u₈ r°): BASILEAE, APUD AN=|| DREAM CRATANDRUM.|| MENSE SEPTEMBRI.|| ANNO M.D.XIX.|| SVMPTU LODOVICI|| HORNEKEN BI=|| BLIOPOLAE.
500 ___ \$a Signatures: a-b⁸, c-q⁶, r-u⁸
500 ___ \$a Marque d'imprimeur d'Andreas Cratander au f. u₈ v° (Heitz, P.: Basler Büchermarken, Nr. 91); marque de Ludwig Hornken au f. u₈ r° (Heitz, P.: Kölner Büchermarken, Nr. 30); encadrement du titre de Hans Frank (gravure sur bois représentant l'Hercule gaulois) au f. a₁ r° (Nagler, G. K.: Die Monogrammisten, Nr. 903); initiales de Hans Frank (Hieronymus, F.: Oberrheinische Buchillustration, Nr. 301)
510 3_ \$a VD16, G 1036; BM STC (G), p. 336

700 1_ \$a Hornken, Ludwig \$e Libr./Impr.
700 1_ \$a Cratander, Andreas \$e Libr./Impr.
700 1_ \$a Frank, Hans
752 ___ \$d Basel (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)
752 ___ \$d Köln (1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)

(LA) Annexe E: Bibliographie

Une bibliographie actualisée est actuellement en préparation. Dans l'intervalle il est conseillé de consulter les références répertoriées sur le site « Thélème : Techniques pour l'Historien en Ligne : Études, Manuels, Exercices », le cours de l'École des Chartes en ligne : « Identification des livres imprimés anciens (XV^e-XVIII^e siècle) » : <http://theleme.enc.sorbonne.fr/sommaire234.html>